

# RAPPORT ANNUEL 2022



**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE  
ET D'ASSAINISSEMENT**



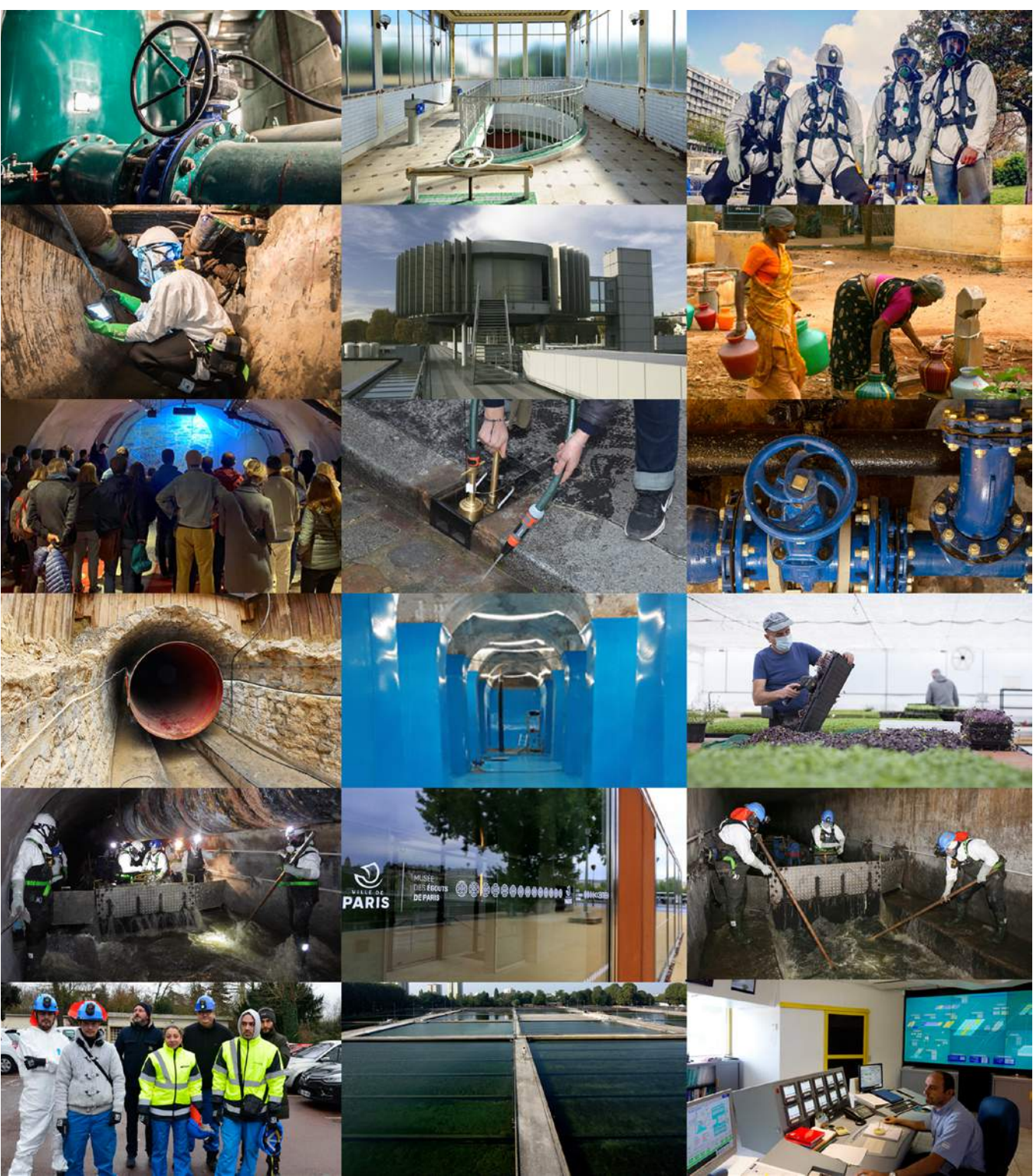


Ce rapport est établi pour l'exercice 2022, en application des articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Il inclut les caractéristiques techniques, indicateurs de performance et détails prévus aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales.

La publication de ces données normalisées vise à permettre des comparaisons entre collectivités. Ces données seront par ailleurs accessibles sur le site de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement à l'adresse suivante : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



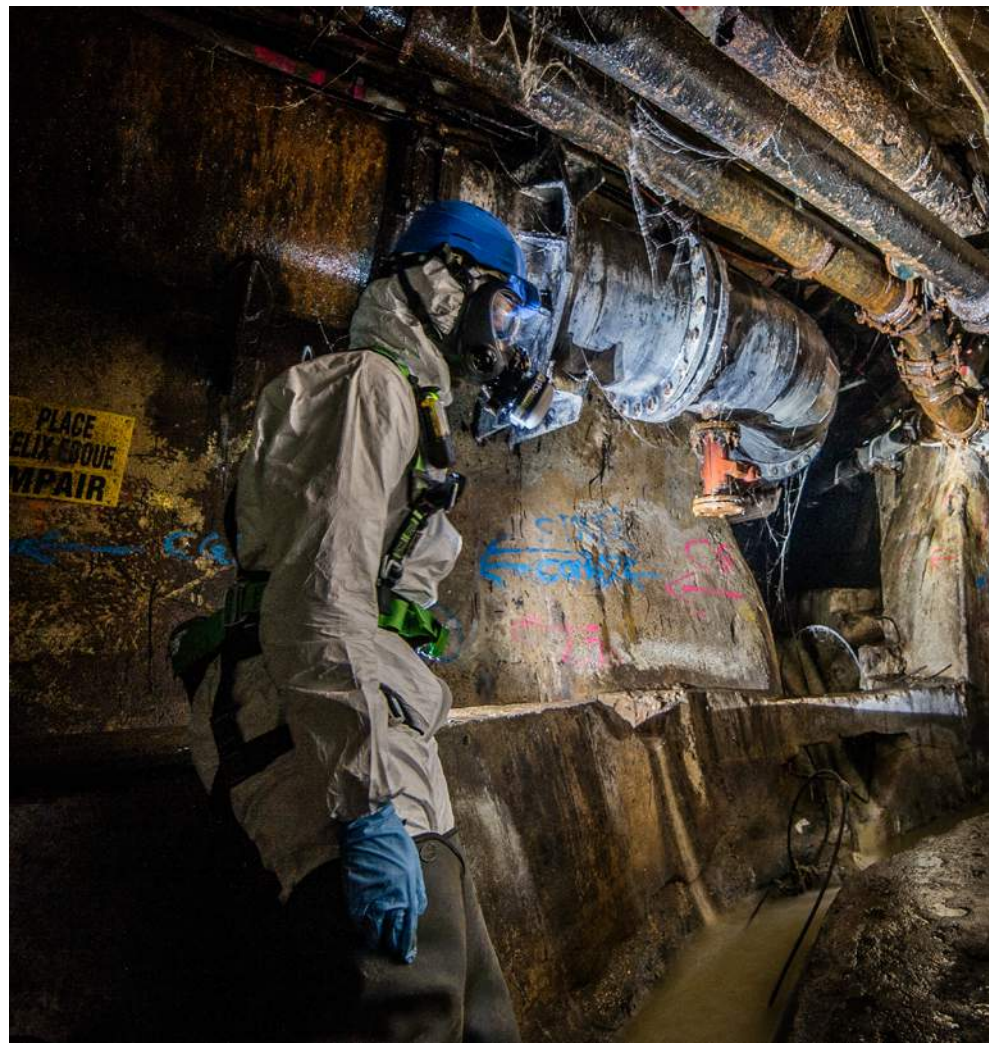


© Max Cyrille & Loïc Journet (DPE), Eau de Paris, Guillaume Konrad, Henri Garat, Joséphine Brueder, Sophie Robichon, Guillaume Bontemps, Emilie Chaix, Marc Verhille, Hélène Cardé, Chantal Sanier, Anne Thomes, Alexandre Paufert, François Grunberg





# SOMMAIRE





page 6

## **DONNÉES ESSENTIELLES**

page 7

### **Les chiffres clés 2022**

page 10

### **Les services publics de l'eau et de l'assainissement à paris**

page 15

### **Les actualités 2022**

page 21

### **Le prix des services de l'eau et de l'assainissement**

page 23

### **Approvisionner la capitale en eau**

page 42

### **Collecter les eaux, valoriser les ouvrages et les effluents, diversifier les usages du réseau\***

page 57

### **Solidarités**

page 62

## **DONNÉES FINANCIÈRES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**

page 62

### **Budget annexe de l'eau 2022 (Ville de Paris)**

page 64

### **Budget d'eau de Paris 2022**

page 66

### **Budget annexe de l'assainissement 2022 (Ville de Paris)**

page 68

### **Indicateurs**

page 72

### **Glossaire et sigles**

*\* voir définition dans le glossaire et sigles.*

# DONNÉES ESSENTIELLES

## EAU ET ASSAINISSEMENT

2 162 598<sup>1</sup> habitants desservis ; 3 millions d'usagers quotidiens en incluant les divers acteurs économiques, sans compter les touristes.

4,0356 € TTC par m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en prenant la référence nationale de consommation d'un ménage (120 m<sup>3</sup> par an) équipé d'un compteur de 15 mm.

## L'EAU POTABLE

### Production

# 180

Millions de m<sup>3</sup> d'eau produite en 2022

#### Produits grâce à :

# 102

**Points de captage d'eau souterraine**, dans les régions de Sens, Provins, Fontainebleau, et à l'ouest, près de Dreux

# 5

**Usines de traitement des eaux souterraines** situées à Longueville (77), Sorques (77), Porte d'Arcueil (94), Saint-Cloud (92) et L'Haÿ-les-Roses (94)

# 2

**Usines de traitement des eaux de rivière**, Orly pour l'eau de la Seine, Joinville pour l'eau de la Marne

# 3

#### Transportés par :

**Aqueducs principaux**, l'Avre à l'ouest, la Vanne et le Loing au sud, d'un linéaire total de 470 km

## Distribution

#### Distribués par :

# 2 059

**Km de réseau d'eau potable** (dont 1 933 Km dans Paris intra-muros y compris les bois)

# 5

**Réservoirs principaux**, d'une capacité de stockage de 1,1 million de m<sup>3</sup>

# 3

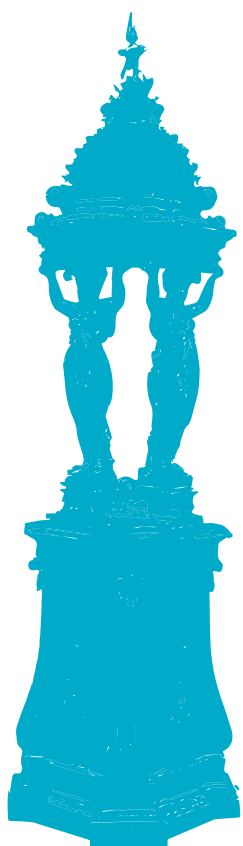
**Châteaux d'eau** permettant d'alimenter les quartiers hauts de Paris

# 1

« **Périphérique de l'eau** », liaison entre les réservoirs de Ménilmontant et des Lilas au nord, et entre les réservoirs de Montsouris et celui de Saint-Cloud au sud

<sup>1</sup> Référence INSEE, population légale 2020, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023





**1 025**

**Fontaines**  
accessibles sur  
l'espace public,  
dont 17 fontaines  
pétillantes

**159**

Millions de m<sup>3</sup>  
d'eau consommés  
autorisés

**301,04**

**Budget 2022 :**  
en exploitation  
et 178,57 millions  
d'€ en dépenses  
d'investissement

**916**

**Agents travaillent pour  
le service public de  
l'eau** (906 à Eau  
de Paris et 10 à la Ville  
de Paris / Section  
Politique des Eaux,  
hors contrats  
d'alternance et  
thèses CIFRE)

**4,0356€/m<sup>3</sup>**

**Prix de l'eau  
à Paris**

**95 198**

Abonnés \*

# ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

**307,1**

**Millions de m<sup>3</sup> collectés en 2022,**  
incluant les eaux provenant hors  
de Paris, les eaux pluviales et l'eau  
non potable\*

## COLLECTE ET TRANSPORT

**2500**

**Km d'égouts**  
(ouvrages visitables,  
non visitables  
et canalisations)

**90**

**Collecteurs \***

**9**

**Usines de pompage  
assurant le relèvement  
des eaux usées \* et la  
protection contre les  
crues :**

Watt, Tolbiac Masséna,  
Austerlitz (13<sup>e</sup> arr.),  
Chamonard, Mazas (12<sup>e</sup>  
arr.), Auteuil (16<sup>e</sup> arr.) ou  
uniquement la protection  
contre les crues : Montebello,  
Cité (4<sup>e</sup> arr.), Alma (7<sup>e</sup> arr.)

**7**

**Siphons**

**2**

**Émissaires \***  
dont 1 en  
ceinture de  
Paris géré  
par le SIAAP

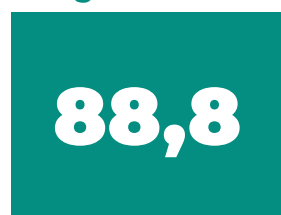


## LES CHIFFRES CLÉS 2022



Agents travaillent au Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement

Budget 2022 :



Millions d'€ en exploitation



Millions d'€ en investissement

## LE RÉSEAU

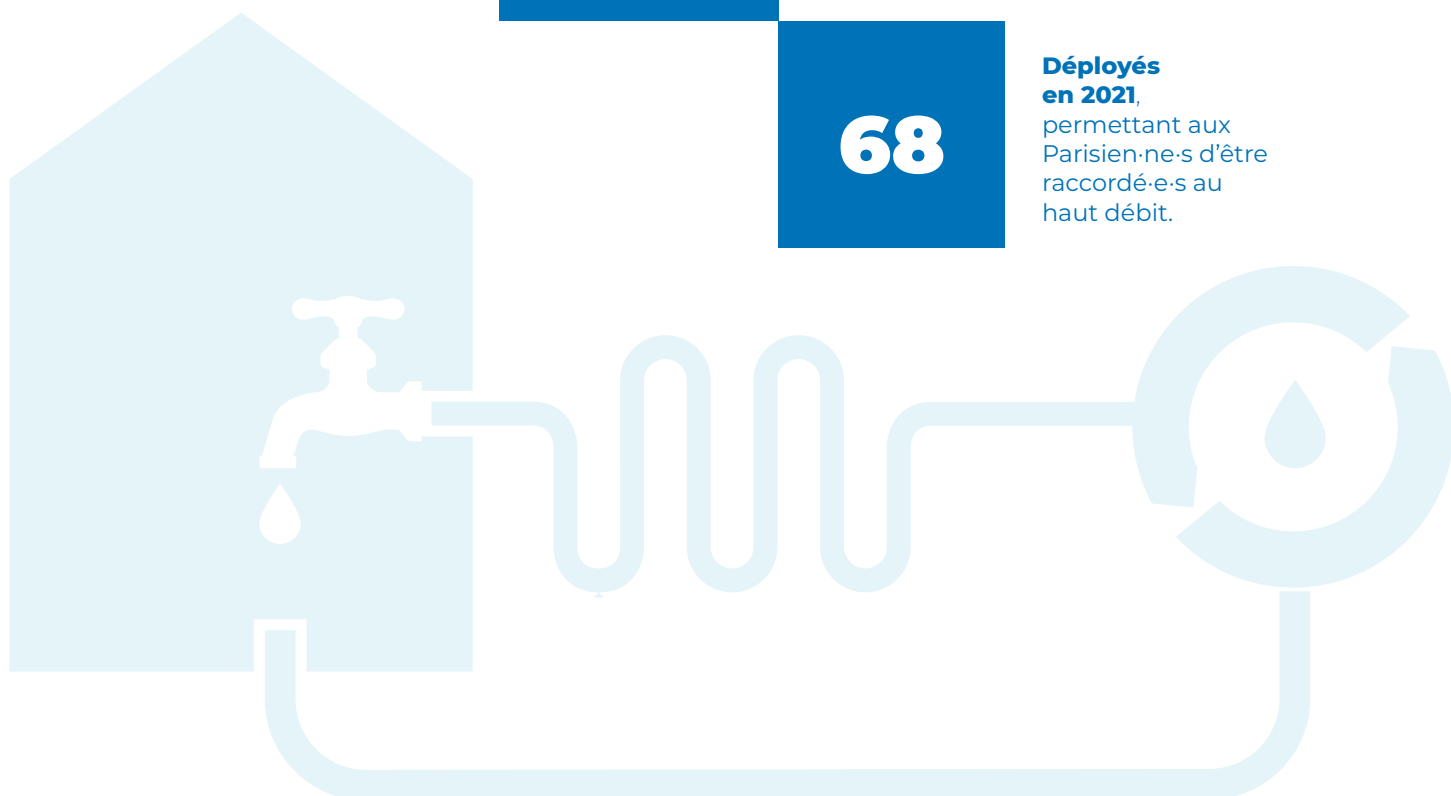
fait également office de galerie technique\* abritant entre autres :

**15 226**

Km de câbles de fibres optiques très haut débit, dont :

**68**

Déployés en 2021, permettant aux Parisien·ne·s d'être raccordé·e·s au haut débit.



# LES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À PARIS

---

Différents acteurs interviennent pour délivrer un service de grande qualité aux Parisien-ne-s. La Ville de Paris est en charge de l'organisation du service et de son contrôle. La gestion du service de l'eau potable est confiée à la **régie\*** publique municipale Eau de Paris (EDP). Le service de l'assainissement est assuré en régie directe par le Service technique de l'eau et de l'assainissement de la Direction de la propreté et de l'eau pour la collecte des eaux usées. Le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) exerce la compétence de transport et d'épuration des eaux usées parisiennes.

## LA VILLE DE PARIS : AUTORITÉ ORGANISATRICE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

En tant qu'**autorité organisatrice\*** des services publics de l'eau et de l'assainissement, la Ville de Paris est responsable de leur qualité et de leur performance. Elle définit la politique des eaux, qui est ensuite mise en œuvre par les **opérateurs\*** publics.

La Direction de la propreté et de l'eau (DPE) de la Ville de Paris et son Service technique de l'eau et de l'assainissement (STEA), ainsi que la Direction des finances et des achats, veillent à la mise en œuvre du service de l'eau par l'opérateur public Eau de Paris. Le STEA est par ailleurs chargé de la protection du milieu naturel et du suivi des enjeux de l'eau à l'échelle du territoire parisien et, plus largement - en concertation avec les autres collectivités et services de l'État - à l'échelle de la métropole et du bassin de la Seine.

Au 31 décembre 2022, le STEA comptait 490 agents dont 87 femmes, soit 17,7% de l'effectif. Au sein du STEA, 275 égoutiers et techniciens des services opérationnels, dont 10 femmes (9 égoutières et un TSO), assurent l'exploitation du réseau souterrain des égouts parisiens.

Plus d'informations sur les compétences et les missions de la Ville de Paris sont disponibles sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

## EAU DE PARIS : RÉGIE MUNICIPALE EN CHARGE DU SERVICE DE L'EAU

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, Eau de Paris gère **toutes les missions du service de l'eau à Paris** : protection des captages, production, transport, distribution, surveillance de la qualité de l'eau et relation avec les usagers et les abonnés. La Ville de Paris a ainsi repris la maîtrise publique intégrale du service de l'eau afin d'en assurer une gestion rigoureuse, transparente et efficace au service des Parisien-ne-s.

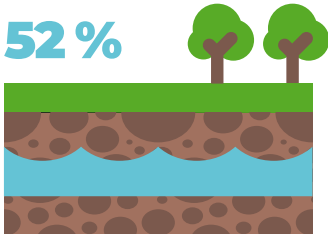
Eau de Paris est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) disposant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.



## Captage et potabilisation (Eau de Paris)

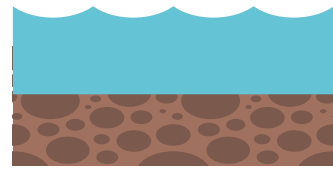
Nappes  
souterraines

52 %



Seine et affluents

48 %



**Contrôle  
sanitaire**  
(Agence régionale  
de santé)

**Distribution**  
(Eau de Paris)



**Collecte**  
(Ville de Paris)



**Rejet des eaux traitées**  
(SIAAP)



**Transport et épuration**  
(SIAAP)



**Épandage des boues traitées (SIAAP)\***

\* 60 % des boues traitées en valorisation agricole directe

## Les statuts

Le conseil d'administration d'Eau de Paris, dont la composition est inscrite dans les statuts adoptés en Conseil de Paris (dont la dernière modification a été portée à la délibération des 17 et 18 novembre 2020), compte dix-huit membres ayant voix délibérative :

- treize conseillers de Paris ;
- deux représentants du personnel ;
- deux représentants d'associations, en l'occurrence UFC Que Choisir et France Nature Environnement ;
- un membre de l'Observatoire parisien de l'eau.

Et deux membres (personnalités qualifiées) ayant voix consultative :

- une hydrologue, spécialiste de la résilience des territoires face au risque inondation ;
- un spécialiste des questions de résilience, et d'adaptation au changement climatique.

## Le document d'orientation stratégique

Au premier trimestre 2021, le Conseil de Paris et le Conseil d'administration d'Eau de Paris ont adopté le Document d'orientations stratégiques (DOS). Ce document de cadrage fixe les axes et objectifs prioritaires des actions d'Eau de Paris pour la période 2021-2026. Plus concis que le précédent contrat d'objectifs (COB), il fixe les grands enjeux auxquels la régie doit répondre et qui seront évalués par une série plus succincte et stratégique d'indicateurs : des indicateurs réglementaires, et des indicateurs correspondant aux spécificités du service public parisien de l'eau. Il marque ainsi la volonté de poursuivre le travail engagé : maintien de la qualité de l'eau distribuée, de l'excellence industrielle, protection de la ressource, adaptation au changement climatique ou encore renforcement de la transparence et de la proximité avec les Parisien-ne-s.



## Les effectifs

Au 31 décembre 2022, Eau de Paris comptait 906 salariés (hors contrats d'alternance et doctorants). L'activité recouvre des métiers très spécialisés, avec une forte proportion de techniciens et un encadrement intermédiaire important.

La Direction et quatre organisations syndicales ont signé le 29 juin 2022 l'accord d'intéressement pour les années 2022, 2023 et 2024.

L'objectif visé par cet accord est de récompenser la performance collective des salarié.es d'Eau de Paris et de les associer directement aux principaux objectifs de l'entreprise.

Les critères retenus visent à inciter l'ensemble des salariés à s'engager encore plus fortement dans la qualité du service rendu aux usagers, la performance du réseau, la diminution des accidents du travail et de l'absentéisme.

Plus d'informations relatives à Eau de Paris sont disponibles dans son rapport d'activité consultable sur [www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr).



## LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : LE SERVICE TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (STEA) DE LA VILLE DE PARIS ET LE SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE (SIAAP) ONT DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Service technique de l'eau et l'assainissement (STEA), assure en régie directe :

- la collecte des **eaux usées\*** domestiques, non domestiques et des eaux pluviales ;
- leur transport jusqu'au réseau du SIAAP ;
- le STEA a également en charge les branchements sur le réseau des égouts de Paris et les relations avec les usagers.

Le **SIAAP** assure le transport et l'épuration des eaux usées.

Établissement public administratif de coopération interdépartementale, il regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ainsi que 180 communes de la grande couronne. Son réseau reçoit les eaux usées collectées sur les territoires des collectivités adhérentes. À l'échelle du territoire métropolitain, le réseau du SIAAP couvre 1 800 km<sup>2</sup> et traite chaque jour les eaux usées de près de 9 millions d'habitants, soit environ 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées.

Les eaux collectées à Paris sont traitées par les stations d'épuration suivantes : Seine Centre située à Colombes (92), Seine Aval localisée à Achères (78) et Seine Grésillons à Triel-sur-Seine (78), à l'aval d'Achères. Ces usines d'épuration doivent répondre à des normes environnementales strictes, fixées au niveau européen, afin de protéger la Seine, milieu récepteur des eaux usées traitées. Le SIAAP établit un rapport annuel sur la qualité de son service.

Plus d'informations relatives au SIAAP sont disponibles sur : [www.siaap.fr](http://www.siaap.fr)



## L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

L'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France a la charge du contrôle sanitaire des eaux distribuées à la population parisienne. À ce titre et en application du code de la santé publique, elle définit les programmes de prélèvements\* et d'analyses d'eau, en expertise les résultats, inspecte les systèmes de production et de distribution et informe les usagers sur la qualité de l'eau distribuée. Cette information est fournie chaque année aux abonnés, transmise aux mairies d'arrondissement et accessible chaque mois sur le site Internet d'Eau de Paris. Les missions gérées par l'ARS sont développées dans sur le site Internet [www.ars.iledefrance.sante.fr/](http://www.ars.iledefrance.sante.fr/)

## L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (AESN)

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État à caractère administratif, sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidarité, des finances et de l'industrie, dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions. À ce titre, l'Agence collecte des redevances payées par les usagers de l'eau afin de financer ses actions. Elle distribue des aides sous forme de subventions ou d'avances. Elle permet ainsi, à l'échelle du bassin, une mutualisation et une solidarité entre les différents usagers.

Le **comité de bassin\*** est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales, et l'État.

Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition du conseil d'administration, le comité de bassin a approuvé en octobre 2018 le 11<sup>e</sup> programme d'intervention « eau et climat » de l'Agence. Les actions de l'agence de l'eau sont développées sur son site Internet [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'EAU (OPE)

L'Observatoire parisien de l'eau est une commission extra-municipale pouvant débattre de sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement. Lieu d'échange et de réflexion à caractère consultatif, elle assiste l'exécutif parisien dans sa réflexion et rend des avis permettant d'éclairer l'action de l'exécutif dans ce domaine, en vue notamment de répondre aux attentes des usagers.

Le Bureau de l'Observatoire parisien de l'eau (OPE) s'est réuni le 17 janvier 2022 pour procéder à l'élection du Président de Bureau, ainsi que du nouveau représentant de l'OPE au Conseil d'administration d'Eau de Paris. En 2022, le Bureau de l'OPE a également émis un avis sur le Schéma Directeur d'Eau non Potable (SDENP) et assisté à la présentation de l'étude sur les consommations d'eau, menée par l'APUR pour Eau de Paris ainsi qu'à la conférence "Sortie des plastiques à usage unique" au musée des Égouts de Paris.

**L'OPE peut être sollicité par les usagers pour s'informer et relayer toute question relative aux enjeux de l'eau et l'assainissement en écrivant à : [observatoireparisiendeleau@gmail.com](mailto:observatoireparisiendeleau@gmail.com)**



# LES ACTUALITÉS 2022

---

## ACTUALITÉS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

### Un tunnelier inauguré au Bassin Austerlitz

Le 23 juin, les entreprises du consortium Impluvium en charge de la construction du bassin d'Austerlitz ont célébré l'arrivée du micro tunnelier qui creusera l'intercepteur reliant les ouvrages de prise d'eau des rives droite et gauche. L'intercepteur, un tunnel d'un diamètre de 2,50 mètres intérieur, s'ouvrira en rive droite à près de 20 mètres de profondeur pour passer sous la Seine, et finira 600 mètres plus loin dans le bassin à 27 mètres de profondeur. La pente de 5 mm par mètres d'ouvrage permettra un écoulement gravitaire des eaux. Au cours de la fête qui a célébré l'arrivée du tunnelier, le directeur a salué le travail du Service technique de l'eau et de l'assainissement, des entreprises et des partenaires, tous très investis dans la conduite de ce chantier d'envergure qui rendra possible la baignade en Seine pour les nageurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (JOP 2024), puis pour tous dans les années suivantes.



### Mise en œuvre des diagnostics d'assainissement obligatoires à Paris

Un nouveau dispositif légal est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et s'applique au cœur de la métropole parisienne pour les collectivités situées dans le périmètre à enjeu baignade, dont Paris. L'objectif principal de cette nouvelle disposition réglementaire est d'accompagner la résorption des mauvais branchements des réseaux séparatifs qui génèrent une pollution de la Marne et la Seine à l'amont de Paris avec l'horizon des jeux olympiques et paralympiques et des baignades ouvertes au public qui seront organisées en héritage des jeux à compter de 2025.

Lors de la vente de toute ou partie d'un immeuble, un contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement doit à présent être réalisé, dès lors que ses rejets d'eaux usées et pluviales sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau de la Seine : le diagnostic correspondant doit ainsi être joint au dossier de vente.

À Paris, le réseau étant majoritairement unitaire, cette disposition s'applique tout particulièrement au secteur séparatif présent dans les quartiers récents situés autour de la Bibliothèque nationale de France dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Le service s'est mobilisé pour mettre en œuvre la procédure répondant à cette obligation légale, avec la mise en place d'une page dédiée sur le site de Paris.fr, et des échanges ont également été tenus avec la chambre des notaires du Grand Paris pour communiquer sur les conditions de mise en œuvre de cette obligation et faciliter son application.



## COPIL baignade du 4 juillet 2022 : poursuivre ensemble les efforts engagés

Le 4 juillet, Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques et Anne Hidalgo, Maire de Paris, ont ouvert au Muséum national d'histoire naturelle, le comité de pilotage « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine ». Co-présidé par Anne Hidalgo et Marc Guillaume, Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, ce comité réunit l'ensemble des collectivités territoriales partenaires, dont les conseils départementaux de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, la Métropole du Grand Paris et 9 établissements publics territoriaux du Grand Paris, ainsi que le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). À deux ans des Jeux, cette 10<sup>e</sup> réunion du comité de pilotage a permis de faire le point sur les efforts engagés par tous ces acteurs, dans l'ensemble des territoires, pour améliorer la qualité environnementale et sanitaire de l'eau de la Seine et de la Marne et restaurer son bon état écologique. L'objectif est de parvenir à rendre le fleuve et son affluent baignables à l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et d'y installer des sites de baignade pérennes dès 2025.

## Lancement d'un nouveau système d'information géographique

Le 7 juin, le STEA s'est doté d'un nouveau SIG (système d'information géographique) appelé SIGnEAUX. Cet outil est utilisé par les agents du service pour suivre les demandes des usagers, des syndicats, d'autres services de la Ville ou d'entités externes. Son utilisation permet notamment de rendre accessibles en un seul et même espace les demandes concernant l'assainissement, l'eau et le zonage pluvial, de suivre les étapes successives de leur traitement, de visualiser les demandes et actions associées et de consulter l'historique. SIGnEAUX est donc conçu sur-mesure pour répondre aux besoins « métiers » de ses utilisateurs. C'est un outil souple, évolutif, et modifiable en interne. Ainsi, il sera bientôt possible de partager les données avec celles d'autres systèmes d'information ou de les enrichir par l'ajout de données issues d'autres SIG.



## Agenda culturel chargé pour le musée des Égouts

En 2022, le Musée des égouts a proposé plusieurs événements et rendez-vous culturels à ses visiteurs. Dans la soirée du 14 mai, le site a participé à la Nuit européenne des musées. Puis, le mercredi 29 juin, une soirée construite autour du rat et de son histoire a été organisée à l'occasion de la sortie du livre « Le procès des rats » de Charles Daubas. Ce jour-là, les visiteurs ont assisté à des lectures, des conférences ou des témoignages à travers un parcours déambulatoire avec arrêts en cinq lieux identifiés. Le 17 et 18 septembre, le Musée a ouvert gratuitement ses portes lors des traditionnelles Journées du Patrimoine et a enregistré à cette occasion un record d'affluence avec 2 700 visiteurs sur le weekend end. Enfin, le samedi 1<sup>er</sup> octobre, le site s'est inscrit pour la première fois dans la programmation IN de la Nuit Blanche. En partenariat avec le street artiste Codex Urbanus, un format d'escape game intitulé « La porte des enfers » a été proposé au public. De 19h à 1h30 du matin, 657 visiteurs se sont prêtés au jeu. Une équipe constituée de collègues du STEA, du STPP et d'autres services de la direction a permis que l'événement se déroule dans les meilleures conditions.



## Opération de curage du siphon Concorde

Au cœur du Paris historique, Place de la Concorde, s'est déroulée une opération d'entretien du siphon Concorde. Ce siphon d'1m70 de diamètre a été creusé en 1895 pour transférer les eaux usées de la rive gauche vers la rive droite, en direction des stations d'épuration. Un examen périodique de ce type d'ouvrages structurants du réseau d'assainissement, qualifiés d'ouvrages souterrain non visitables en service, est réalisé tous les 10 ans. Pour accéder au siphon, une isolation complète de l'ouvrage puis son pompage et son nettoyage ont d'abord été effectués. L'inspection a ensuite été menée en utilisant des drones. L'adoption de cette technologie a aidé les égoutiers à compléter leur propre contrôle visuel. Cette intervention exceptionnelle a duré plus de deux mois et mobilisé une vingtaine de personnes. Elle aura permis d'identifier les zones nécessitant réparation et de programmer les travaux nécessaires à l'entretien de l'ouvrage dont on a pu constater le très bon état de conservation.





## ACTUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

### Mise en service d'Orly II

En octobre 2022, et après quatre ans de travaux, la nouvelle installation de traitement d'Orly (Val-de-Marne) a été mise en service. Quatre années de travaux ont été nécessaires pour démarrer la nouvelle filière de l'usine d'Orly. Une filière plus efficace sur les polluants émergents, plus sobre d'un point énergétique et environnemental, plus modulable et plus résiliente.

De quoi consolider le rôle clef de l'usine d'Orly dans l'alimentation en eau de Paris bien sûr mais aussi des territoires voisins. La mise en service a mobilisé toutes les expertises internes d'Eau de Paris pour s'assurer avec le groupement de prestataires autour de Stereau d'une parfaite conformité aux attentes d'Eau de Paris en matière de performance.

Depuis le 6 octobre 2022, « Orly II » produit une eau de haute qualité et contribue à faire d'Eau de Paris une référence en matière de réponse technique adaptée aux enjeux de qualité et de performance des traitements.

### Des pilotes pour des choix publics éclairés sur le « juste traitement »

Pour l'aider à dimensionner et concevoir au plus juste ses futures filières de traitements, Eau de Paris s'appuie sur des expérimentations sur pilotes physiques. Après celle des technologies de nanofiltration et de filières membranaires sur le pilote semi-industriel de Saint-Cloud, installé en 2010, ce sont trois autres expérimentations de pilotes qui ont débuté l'année passée : une à L'Haÿ-les-Roses (même technologies qu'à Saint-Cloud) ; et deux à Longueville (réacteurs à charbon actif en micrograins sur un pilote CarboPlus® et technologie de nanofiltration en fibres creuses sur le pilote NX Filtration). L'ambition : maîtriser les procédés pour garantir les meilleurs choix publics dans les domaines technologiques.

### Acquisition du futur siège d'eau de paris, opération exemplaire sur les plans économiques et écologiques

La régie a signé en décembre l'acte de vente de son futur siège, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Quand les équipes prendront place dans ce bâtiment, à l'horizon 2026 et après une campagne de travaux, ce seront près de 5 M€ de loyers qui seront économisés chaque année. De plus, la rénovation engagée permettra à la régie de bénéficier d'un siège exemplaire sur le plan environnemental, déjà adapté aux normes les plus exigeantes en matière de consommations énergétiques à 2050.

### Optimiser la gestion de réseau pour préserver la ressource

Afin de maintenir son niveau de rendement, maîtriser les pertes en eau et garantir l'efficacité des interventions de ses équipes, Eau de Paris s'appuie sur deux projets majeurs.

Le premier, la sectorisation, consiste à redécouper le réseau d'eau selon un ensemble de secteurs homogènes de 50 km de longueur en moyenne, une taille optimale pour identifier les fuites. En 2022, 23 nouveaux secteurs ont été créés. Une modernisation historique des 2 000 km du réseau parisien.

Le second projet : l'installation de capteurs acoustiques pour mieux quantifier et détecter les fuites de faibles débits sur l'ensemble du réseau. 2 750 capteurs ont ainsi été installés en 2022 et 300 capteurs supplémentaires le seront en 2023, afin de mieux suivre les sinistres et d'intervenir plus vite sur les fuites.

## BIM

Eau de Paris a remporté un BIM d'argent pour « Le jumeau numérique au secours du patrimoine d'Eau de Paris » dans la catégorie des projets supérieurs à 30 000 m<sup>2</sup> en rénovation, lors de la 9<sup>e</sup> édition du prestigieux concours des « BIM d'or » organisée par Le Moniteur et Les Cahiers techniques du bâtiment, le 17 octobre 2022.

Ce trophée met en lumière non seulement le patrimoine exceptionnel d'Eau de Paris, unique en France, mais aussi le fait que la transformation digitale dans les projets de rénovation d'infrastructures majeures chez Eau de Paris est en marche.

En effet, le projet concerne 2 050 km linéaires de réseaux de distribution d'eau, 470 km d'aqueducs, sept usines de traitement (60 000 m<sup>2</sup>), 11 réservoirs (222 000 m<sup>2</sup>) et 61 bâtiments tertiaires.

Sa création a débuté dès 2018 au travers de deux projets majeurs : l'installation d'un surpresseur d'eau non potable au réservoir de Passy et la modernisation de l'usine de traitement d'eau potable d'Orly (94). Pour chaque chantier, les ouvrages existants ont été numérisés et les nouveaux conçus en BIM. À terme, le jumeau numérique complétera et connectera des données de système d'information géographique (SIG) et de logiciels de GMAO.





## « Ici je choisis l'eau de Paris »

En 2022, la lutte d'Eau de Paris contre le tout-jetable et la pollution plastique s'est intensifiée. S'appuyant sur les travaux de son Action Tank lancé en 2019, la régie a publié l'année passée son livre blanc « Objectif : zéro bouteille plastique ». Fruit d'une intelligence collective, il réunit les enseignements, les expérimentations et les conclusions des projets menés dans le cadre des groupes de travail de l'Action Tank. Parmi ces

projets, le dispositif « Ici, je choisis l'eau de Paris », qui invite les Parisien.ne.s à remplir gratuitement leur gourde d'eau du robinet auprès des commerces partenaires, s'est lui aussi renforcé avec la participation d'acteurs de premier plan. C'est le cas notamment du Novotel Paris Centre Tour Eiffel qui a choisi de supprimer la totalité de ses bouteilles en plastique au sein de son établissement ou encore de l'enseigne Bio c'Bon et de ses 40 magasins qui ont intégré le réseau. Un réseau au cœur de la campagne 2022 d'Eau de Paris, affichée dans toute la capitale, qui met en scène et en couleurs des Parisien.ne.s de tous horizons avec leur gourde d'eau.

## Des territoires solidaires

Le conseil d'administration d'Eau de Paris a adopté le 10 décembre 2021 deux conventions de coopération avec des collectivités franciliennes : l'établissement public territorial Est Ensemble et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, deuxième plus grande régie d'eau d'Île-de-France. Lors de la séance du 23 septembre 2022, le conseil d'administration d'Eau de Paris a adopté une nouvelle convention de coopération et de préfiguration de fourniture d'eau potable en gros avec la Structure de préfiguration de la régie des eaux de la Seine et de la Bièvre. Les collectivités partenaires pourront compter, lorsque c'est pertinent, sur un approvisionnement complémentaire en eau. Partageant une même vision de l'alimentation de leurs territoires respectifs, ces collectivités ouvrent la voie à de nouvelles coopérations, voire à des mutualisations.





# LE PRIX DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La part variable du prix des services de l'eau et de l'assainissement inclut la production et la distribution d'eau, la collecte et l'épuration des eaux usées, des taxes et des redevances. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, date de valeur réglementaire pour le présent rapport, le prix du mètre cube d'eau était de 3,8317 € TTC/m<sup>3</sup> hors part fixe. La composante eau potable du prix de l'eau est en augmentation. La composante eau potable du prix de l'eau est stable.

	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022 € HT/M <sup>3</sup>	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023 € HT/M <sup>3</sup>
<b>Distribution de l'eau</b>		
Part « Fourniture et distribution d'eau » (EDP)	1,0063	1,0466
Part « Communale » Eau (SPE)	0,0150	0,0150
Redevance « préservation des ressources en eau » (AESN)	0,0625	0,0592
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>		
Part « Collecte » (communale SAP)	0,4090	0,4590
Part « Transport - Épuration » (SIAAP)	1,1470	1,38710
<b>Organismes publics</b>		
Redevances « Agence de l'Eau Seine - Normandie »		
• « Lutte contre la pollution »	0,3800	0,3800
• « Modernisation des réseaux de collecte »	0,1850	0,1850
Taxe « Voies navigables de France » (VNF)	0,0109	0,0088
Redevance « soutien d'étiage <sup>2</sup> » (EPTB)	0,0074	0,0046
<b>Total hors TVA</b>	<b>3,2231</b>	<b>3,5453</b>
TVA 5,5 % (service de l'eau)	0,0815	0,08328
TVA 10 % (service de l'assainissement et redevance « modernisation des réseaux »)	0,1741	0,2031
<b>Total TTC des composantes du prix de l'eau</b>	<b>3,4787</b>	<b>3,8317</b>

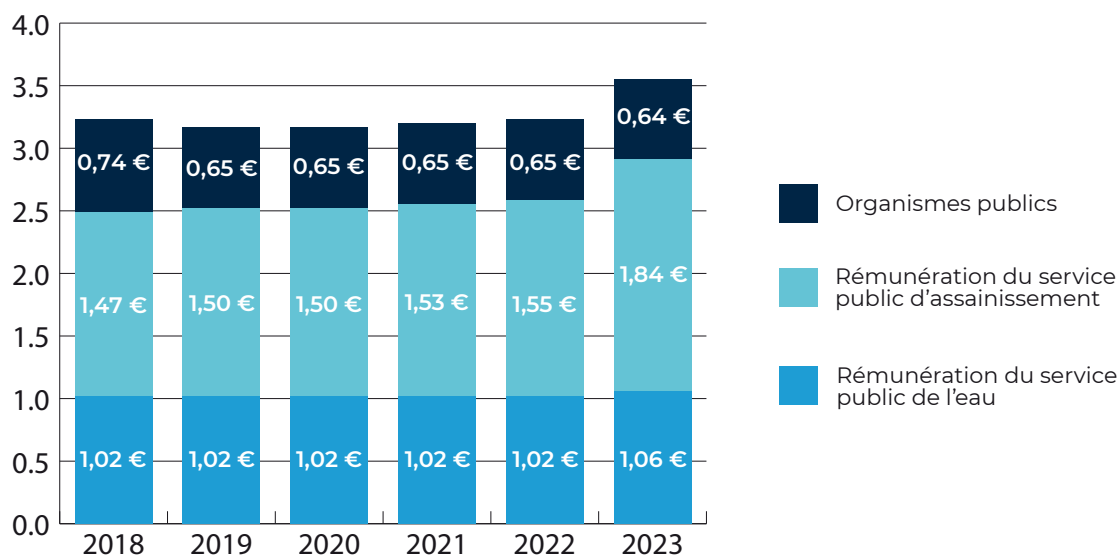
À cela s'ajoute la part fixe correspondant à l'abonnement (prix de location et d'entretien du compteur). Elle est due par tout abonné, quelle que soit sa consommation, et diffère selon la taille du compteur : entre 24,46 € et 3 254,94 € TTC pour des diamètres variant respectivement de 15 à 500 mm.

Pour faciliter les comparaisons nationales, le décret du 2 mai 2007 prévoit de calculer le prix de l'eau à partir d'une consommation annuelle de référence<sup>3</sup> de 120 m<sup>3</sup> et d'une part fixe correspondant à la location d'un compteur de 15 mm. Selon ces critères, le prix de l'eau à Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 4,0356 € TTC/m<sup>3</sup> contre 3,6776 € TTC/m<sup>3</sup> un an plutôt.

<sup>2</sup> Intégrée dans la part « fourniture et distribution de l'eau » au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la redevance soutien d'étiage instaurée par l'EPTB Seine Grands Lacs fait l'objet d'une ligne distincte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013

<sup>3</sup> Cette référence INSEE, déjà ancienne (1989), est censée refléter la consommation d'un ménage moyen (2,5 personnes)

## ÉVOLUTION DE LA PART VARIABLE DU PRIX DE L'EAU DEPUIS 2018 (Hors TVA et pour 1 mètre cube)



### Quels sont les frais d'accès au service ?

Pour tout nouvel abonnement au service de l'eau, des frais d'ouverture sont demandés. Il s'agit :

- des frais forfaitaires d'accès au service (régis par le règlement du service public de l'eau à Paris, et dont le montant est fixé par le conseil d'administration d'Eau de Paris), qui sont au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 22,73€ HT;
- du coût des travaux d'installation du branchement (si nécessaires), réalisés par la personne publique aux frais de l'abonné, et qui font l'objet d'un devis.

Les frais d'accès au service de l'assainissement comprennent, outre les frais liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées, le coût des travaux de création de la partie du branchement particulier situé sous la voie publique (si nécessaires), majoré de 10 % pour frais d'élaboration du projet et de surveillance des travaux.

### Redevances AESN et VNF

Les redevances portant pour l'AESN et VNF sur le prélèvement des ressources en eau dans le milieu naturel donnent lieu chaque année à un contrôle d'équilibre entre les versements effectués par la régie auprès des organismes et les montants effectivement recouverts auprès des abonnés du service.

Le mécanisme retenu vise à assurer une égalité entre le montant perçu par Eau de Paris en application du tarif appliqué au volume facturé et le montant effectivement appelé par l'AESN et VNF. Un calcul annuel permet d'ajuster le montant de la redevance en fonction des sommes effectivement payées par Eau de Paris à ces organismes et le montant effectivement perçu auprès des usagers, compte tenu du volume réel facturé au titre de chaque exercice. Ainsi, d'une année sur l'autre, le tarif s'ajuste pour redresser les éventuels écarts.

# APPROVISIONNER LA CAPITALE EN EAU

La consommation facturable 2022 est en hausse de près de 6 % par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par la fin des restrictions liées à la crise sanitaire ainsi que par une météo particulièrement chaude en 2022. Elle demeure pour autant toujours inférieure de près de 3 % au niveau de 2019, en raison de l'impact des nouveaux modes de vie et de travail post-Covid.

## D'OÙ VIENT L'EAU DE PARIS ?

### Une alimentation diversifiée :

Les moyens de production et de distribution de l'eau à Paris sont hérités de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, époque qui privilégiait les eaux d'origine souterraine. Pour moitié, l'alimentation de la capitale en eau potable

est toujours assurée ainsi. Le recours aux eaux de surface de la Seine et de la Marne est venu compléter le système de production et de distribution pour satisfaire l'ensemble des besoins.

### VOLUME PRODUIT PAR ORIGINE EN 2022

TYPE DE RESSOURCE	PROVENANCE	VOLUMES (EN M <sup>3</sup> )	VOLUMES (EN M <sup>3</sup> )
Eaux souterraines	Aqueduc de l'Avre	26 100 438	90 134 642
	Aqueduc du Loing	35 158 236	
	Aqueduc de la Vanne	28 875 968	
Eaux de surface	Seine - Usine d'Orly	44 481 315	89 506 558
	Marne - Usine de Joinville	45 025 243	
TOTAL 2022			179 641 200

**Les eaux souterraines** sont prélevées dans 102 puits de captage, distants de 70 à 150 kilomètres de la capitale, à proximité des villes de Sens, Provins et Fontainebleau au sud-est et de Dreux et Verneuil-sur-Avre à l'ouest. Elles sont acheminées par trois aqueducs principaux : l'aqueduc de l'Avre à l'ouest, et ceux de la Vanne et du Loing au sud. Elles sont traitées à la source ou à leur arrivée à Paris.

**Les eaux de surface** prélevées dans la Seine et la Marne sont traitées respectivement dans les usines d'Orly et de Joinville. Les eaux sont ensuite chlorées afin de garantir leur qualité bactériologique pendant leur transport jusqu'aux réservoirs parisiens, puis jusqu'aux points de consommation.



Cinq réservoirs principaux permettent de stocker l'eau avant sa distribution :

- Montsouris pour les eaux de l'aqueduc du Loing ;
- Ménilmontant et Les Lilas pour celles venant de l'usine de Joinville ;
- Saint-Cloud pour celles de l'aqueduc de l'Avre ;
- L'Haÿ-les-Roses pour celles de l'aqueduc de la Vanne et de l'usine d'Orly.

## LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

La Ville de Paris et Eau de Paris veillent à maintenir la capacité de production en eau destinée aux Parisien.ne.s et à prévenir toute situation qui pourrait l'affecter.

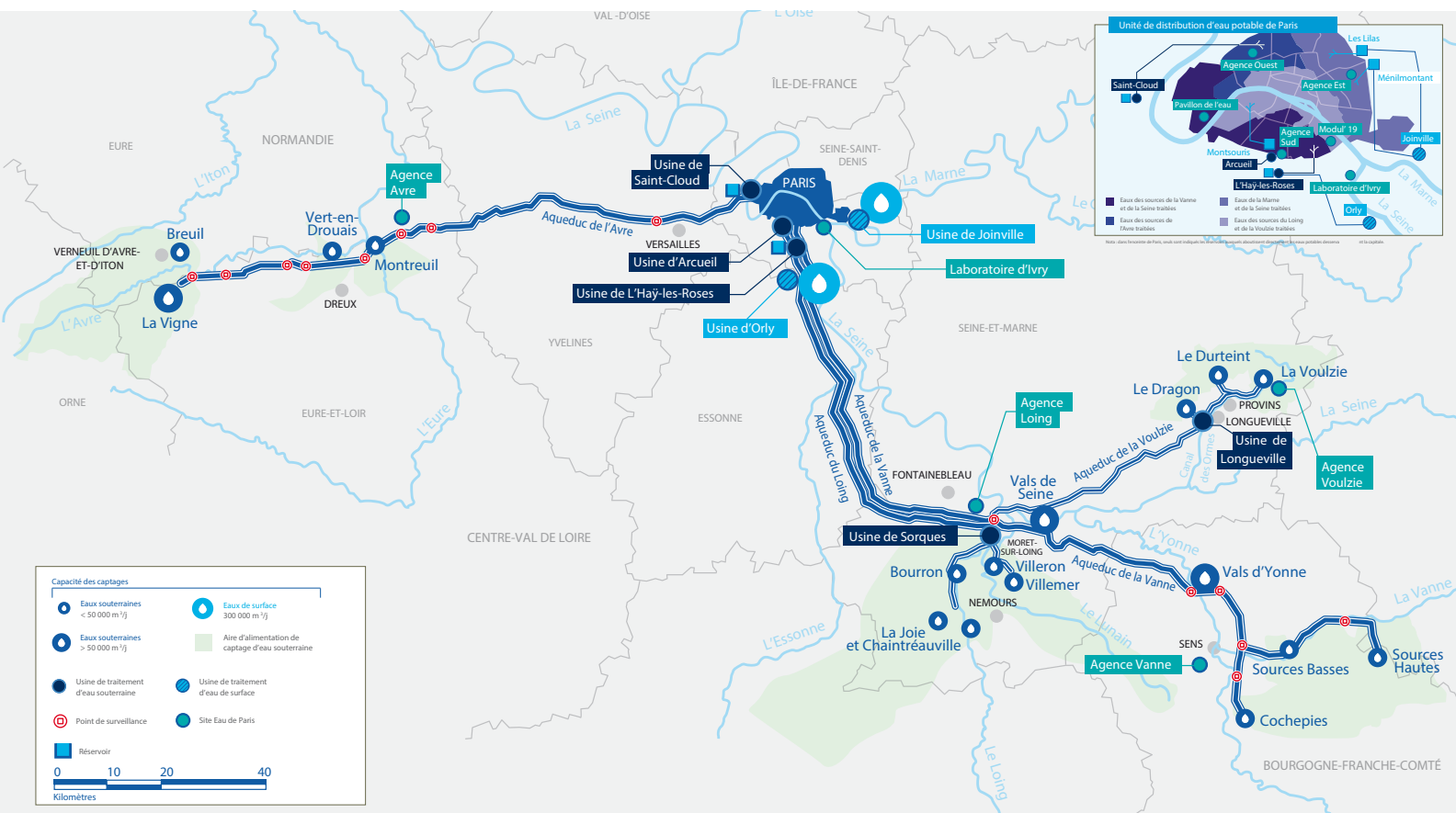
## La capacité de production maximale d'Eau de Paris s'élève à un million de mètres cubes par jour :

- 400 000 m<sup>3</sup>/j d'eaux souterraines :
  - sources de la Voulzie : 50 000 m<sup>3</sup>/j ;
  - eaux prélevées dans le champ captant des Vals de Seine : 50 000 m<sup>3</sup>/j ;
  - sources des vallées du Loing et du Lunain : 50 000 m<sup>3</sup>/j ;
  - sources de la vallée de la Vanne et du ru de Saint Ange : 150 000 m<sup>3</sup>/j ;
  - sources et champs captants de la vallée de l'Avre et de la vallée de l'Eure : 100 000 m<sup>3</sup>/j.

### ÉVOLUTION DES VOLUMES D'EAU PRODUITS, ÉCHANGÉS, UTILISÉS PAR LE SERVICE ET LIVRÉS À PARIS ENTRE 2019 ET 2022 (exprimés en milliers de m<sup>3</sup>) :

PRODUCTION PAR VECTEUR	2019		2020		2021		2022	
Avre	21 394	11,6 %	22 915	13,5 %	18 949	11,1 %	26 100	14,5 %
Loing	29 715	16,1 %	30 647	18,1 %	25 033	14,6 %	35 158	19,6 %
Marne	50 916	27,6 %	50 321	29,7 %	36 532	21,4 %	44 481	24,8 %
Seine	48 605	26,4 %	20 020	11,8 %	44 959	26,3 %	45 025	25,1 %
Vanne	33 573	18,2 %	45 450	26,8 %	45 523	26,6 %	28 876	16,1 %
<b>VOLUME PRODUIT</b>	<b>184 205</b>	<b>100 %</b>	<b>169 354</b>	<b>100 %</b>	<b>170 997</b>	<b>100 %</b>	<b>179 641</b>	<b>100 %</b>
Achats aux interconnexions		53		36		41		66
Fourniture aux interconnexions		-53		-61		-163		-147
Variation de stocks (marnage des réservoirs)		-39		70		195		-46
Volumes vendus extra-muros		78		56		128		151
Volumes de services avec déversements		-2 619		-3 031		-2 603		-2 790
<b>VOLUMES LIVRÉS À PARIS</b>		<b>180 893</b>		<b>166 568</b>		<b>168 748</b>		<b>178 240</b>

## SCHÉMA D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PARIS



Moins vulnérables aux pollutions accidentelles et aux crues exceptionnelles que les eaux de surface, et plus propices à des actions ciblées en lien avec les agriculteurs locaux sur les questions de protection de la ressource, les eaux souterraines contribuent à la sécurité de l'alimentation de Paris.

- 600 000 m<sup>3</sup>/j d'eaux de surface, réparties pour moitié dans chacune des usines d'Orly et de Joinville.

### Par ailleurs, la Ville de Paris dispose de réserves :

- La réserve d'eau brute de 300 000 m<sup>3</sup> de l'usine d'Orly permettrait de faire face à une éventuelle pollution ponctuelle de la Seine qui interromprait les prélèvements.

- Les cinq réservoirs principaux aux portes de Paris ont une capacité totale de stockage d'1,1 million de m<sup>3</sup>. 6 puits dans Paris permettent de prélever dans la nappe de l'Albien, dont les travaux du dernier se sont achevés en 2016 dans la ZAC Clichy Batignolles. Cette eau souterraine d'excellente qualité est contenue dans des aquifères de l'ère secondaire, entre 500 et 800 mètres sous le bassin parisien. Exploitée à Paris par des forages depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, elle alimente encore aujourd'hui trois fontaines publiques. Il s'agit d'une ressource stratégique dont la mobilisation n'est prévue qu'en cas de crise majeure pour y prélever au plus 18 000 m<sup>3</sup> par jour, soit l'équivalent de 6,5 litres d'eau par habitant et par jour.

## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION (totale et par origine) depuis 2015 (en m<sup>3</sup>)

RESSOURCE		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Eaux souterraines	Sources du Sud - Loing et Vanne	81 292 219	81 043 123	78 416 922	77 045 656	63 289 064	76 097 328	70 556 485	64 034 204
	Sources de l'Ouest - Avre	25 991 275	24 177 730	25 748 975	22 451 192	21 394 145	22 914 764	18 949 196	26 100 438
	Usine d'Orly	48 167 400	50 622 700	50 224 678	51 114 825	48 605 587	20 020 079	44 959 335	45 025 243
	Usine de Joinville	47 682 416	39 648 200	42 651 612	37 865 300	50 916 430	50 321 352	36 532 000	44 481 315
Total eaux souterraines		107 283 494	105 220 853	104 165 897	99 496 848	84 683 209	99 012 092	89 505 681	90 134 642
Total eaux de surface		95 849 816	90 270 900	92 876 290	88 979 825	99 522 017	70 341 431	81 491 335	89 506 558
Production totale annuelle		203 133 310	195 491 753	197 042 187	188 476 673	184 205 226	169 353 523	170 997 016	179 641 200
Production moyenne journalière		556 530	535 594	539 841	516 375	504 671	462 714	468 485	487 835
Évolution		+ 0,49 %	- 4,02 %	+ 0,8 %	- 4,35 %	- 2,26 %	- 8,31 %	+ 1,25 %	+ 4,1 %





## LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION\*

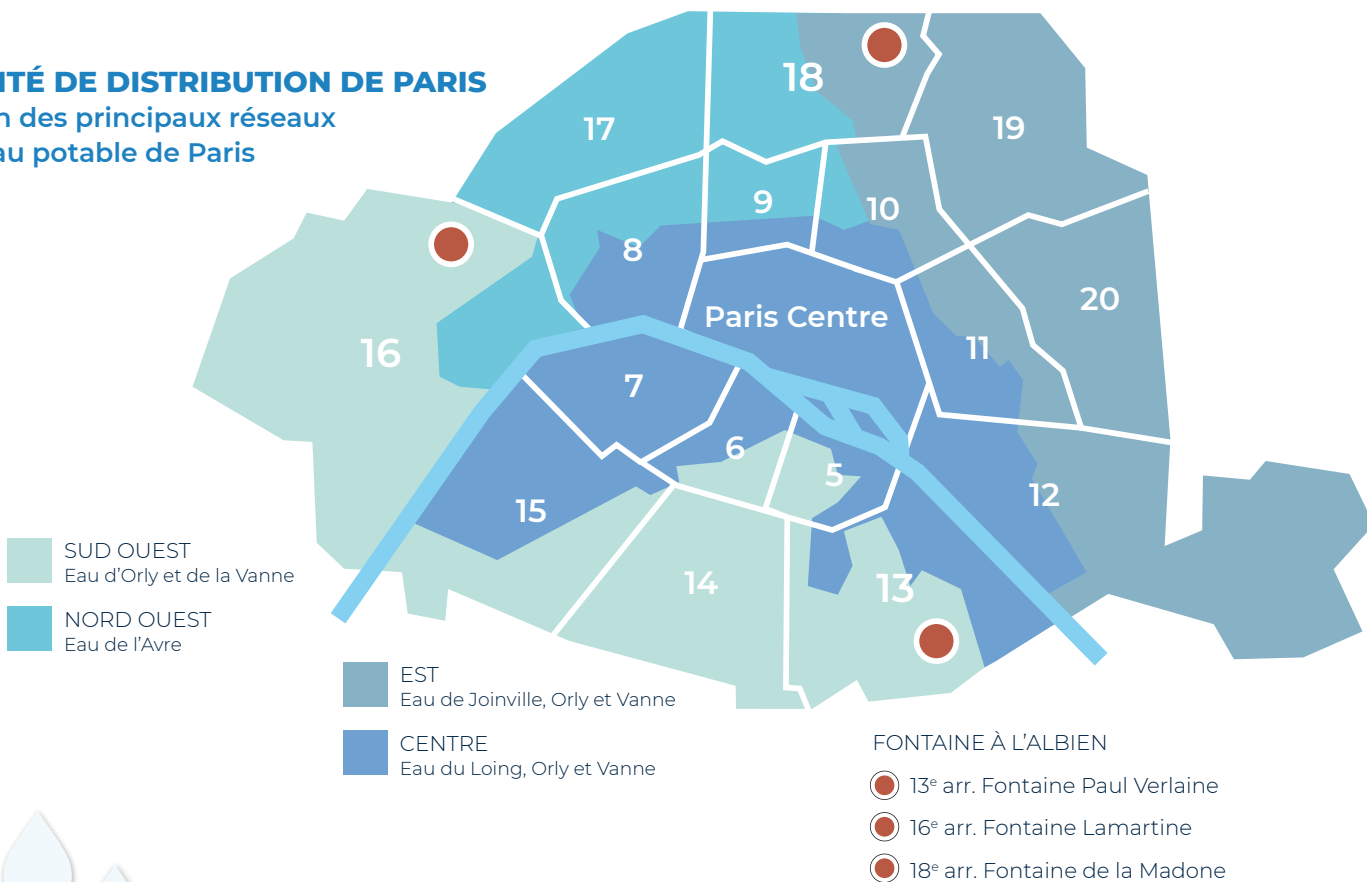
Il est constitué de près de 2 000 km de conduites d'eau potable dans Paris intramuros et dans les bois de Vincennes et Boulogne. Grâce à une gestion centralisée et automatisée, le centre de contrôle et de commande organise en temps réel la production de l'eau et régule la circulation de l'eau dans le réseau de distribution, depuis les réservoirs, afin de garantir en continu aux Parisien.ne.s une eau du robinet à la bonne pression. Pour relever l'eau vers des châteaux d'eau situés dans les points hauts de la capitale, Eau de Paris dispose de dix-huit usines de relevage.

L'Agence Régionale de Santé a défini des zones de qualité d'eau homogène appelées unités de distribution. Le réseau parisien est aujourd'hui divisé en quatre unités de distribution (UDI) :

- l'UDI Centre : eau des sources du Loing et de la Voulzie,
- l'UDI Sud-Ouest : eau de la Seine (usine d'Orly) et des sources de la Vanne,
- l'UDI Est : eau de la Marne (usine de Joinville) et de la Seine (usine d'Orly),
- l'UDI Nord-Ouest : eau des sources de l'Avre.

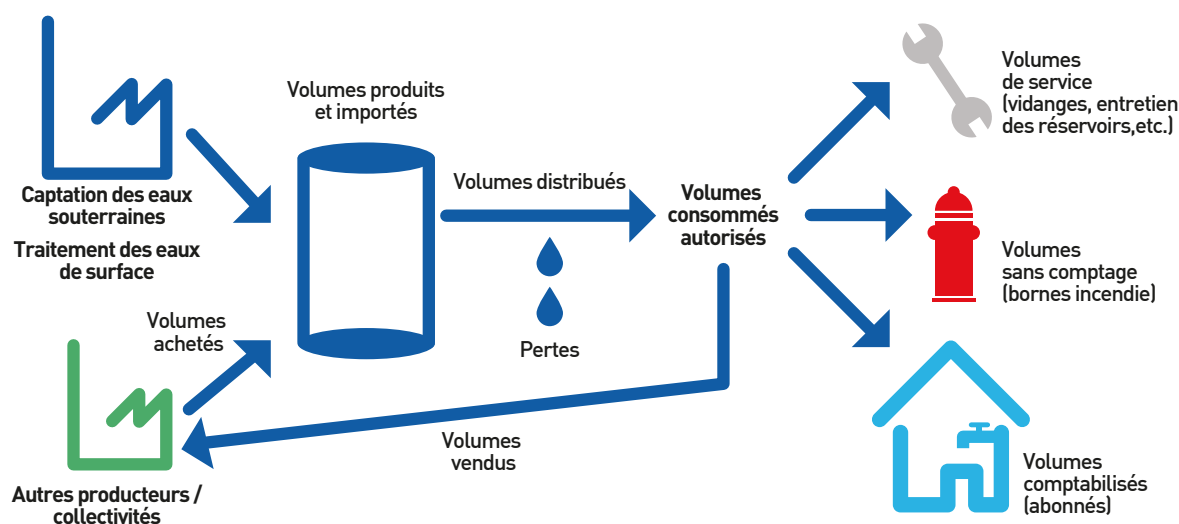
### UNITÉ DE DISTRIBUTION DE PARIS

Plan des principaux réseaux d'eau potable de Paris



En cas de pollution affectant un secteur, le réseau étant totalement maillé, il est possible de maintenir une alimentation de qualité à partir d'une autre unité de distribution.

## PARIS MAINTIENT UN TRÈS BON NIVEAU DE RENDEMENT, À 91,2 % EN 2022, EN HAUSSE PAR RAPPORT À 2021 (90,5%)



### Le rendement du réseau d'eau potable tel que défini réglementairement, est au-delà de 90 % depuis 2017

**Le rendement du réseau d'eau potable tel que défini réglementairement, est au-delà de 90 % depuis 2017.** Ce dernier équivaut au ratio entre les volumes consommés autorisés et/ou exportés et le volume d'eau qui est produit et/ou importé.

Eau de Paris a défini une stratégie depuis plusieurs années pour diminuer les pertes en réseau.

Les pertes réelles ont encore diminué en 2022, passant de 8,1 millions de m<sup>3</sup> en 2021 à 7,4 millions de m<sup>3</sup> en 2022, notamment grâce à une diminution du temps d'écoulement des fuites détectées par la sectorisation.

L'amélioration du rendement depuis 2016, provient essentiellement de la fiabilisation de la sectorisation et de la mise en place de la recherche de fuite par méthode acoustique. En effet, les fuites sont détectées plus rapidement et en plus grande quantité.

- La sectorisation :** Paris est actuellement découpée en 67 secteurs hétérogènes de 5 à 60 km de réseau (55 secteurs de distribution et 12 secteurs de transport). À noter que depuis 2021, 23 nouveaux secteurs ont été créés. Depuis 2017, un gros travail a été fourni par les exploitants pour fiabiliser l'étanchéité des secteurs et le bon fonctionnement des débitmètres. Eau de Paris a développé son propre système informatisé (SI) pour suivre quotidiennement la sectorisation et la localisation des fuites en s'appuyant sur l'expertise des métiers : ce système traite tous les jours plus d'un million de données issues de la télérelève des compteurs abonnés, des débitmètres de sectorisation, des capteurs de pression, des capteurs acoustiques, du SIG et du suivi d'exploitation. Il permet ainsi de

	2018	2019	2020	2021	2022
Volumes produits et importés	188 507 000	184 204 000	169 355 000	170 972 976	179 641 200
Volumes comptabilisés	167 259 000	165 365 327	150 846 270	150 697 204	159 401 404
Volumes consommés sans comptage	1 415 000	1 415 000	1 415 000	1 415 000	1 415 000
Volumes de service	1 653 000	1 482 763	1 921 730	1 966 029	2 459 309
Volumes consommés "autorisés"	170 327 000	168 263 000	154 183 000	155 043 000	163 574 211
<b>Rendement du réseau</b>	<b>90,4 %</b>	<b>91,3 %</b>	<b>91,0 %</b>	<b>90,5 %</b>	<b>91,2 %</b>

suivre quotidiennement le rendement et le débit de nuit des 67 secteurs, de détecter des anomalies grâce à des algorithmes et de prioriser les interventions ; le SI offre un pilotage des performances hydraulique en temps réel pour une gestion optimale du rendement de réseau.

- **La localisation des fuites** : avant 2018, la recherche de fuites se faisait exclusivement à travers les visites de réseaux en ouvrage visitable, une méthode consommatrice de moyens considérables, une équipe de 5 agents visitant ainsi 1,5 km de réseau par jour en milieu confiné.

À partir de septembre 2017 et jusqu'en décembre 2020, la Direction de la Distribution d'Eau de Paris avait mis en place la recherche de fuites par méthode acoustique (détection acoustique des vibrations générées par les fuites). Cette méthode permettait de vérifier 4 à 5 km de canalisations par jour. L'ensemble du réseau eau potable était vérifié par cette méthode.

Depuis 2021, le déploiement et l'exploitation des capteurs acoustiques sur le réseau permettent de suivre quotidiennement l'ensemble du réseau eau potable. Les techniciens vont cibler les fuites après l'analyse des données provenant des capteurs acoustiques. Les gains de temps sur la recherche de fuite ont considérablement été réduits avec la mise en place des capteurs. Également, le nombre de fuite détectée et réparée sur le réseau eau potable ont augmenté significativement.

L'exploitation du réseau est assurée par 3 agences territoriales qui disposent chacune d'au minimum un technicien spécialisé dans la recherche acoustique de fuites.

 **Point info :**  
Accès aux données

Pour mémoire, la réglementation nationale exige un plan d'action et de travaux pour réduire les pertes en eau lorsque le rendement de réseau est < à 85 % (décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012).



## Une responsabilité : garantir la qualité de l'eau potable

Eau de Paris est responsable de la qualité de l'eau livrée au robinet du consommateur. L'eau produite et distribuée aux Parisiens est soumise à un double contrôle continu :

- le contrôle sanitaire, qui relève de la responsabilité de l'État ;
- l'autosurveillance mise en œuvre par Eau de Paris.

## Le contrôle sanitaire assuré par l'État

Le contrôle sanitaire des eaux est régi par les dispositions des articles L.1321-5, R.1321-15 et suivants du code de la santé publique. Les modalités du contrôle sanitaire réalisé par la Délégation Territoriale de Paris de l'ARS d'Île-de-France sont définies par le préfet dans l'arrêté 2009-364-44 du 30 décembre 2009.

**Les prélèvements\*** sont effectués :

- au niveau de la ressource, avant traitement de potabilisation ;
- au point de mise en distribution, après traitement de potabilisation (usines, réservoirs) ;
- au plus près du consommateur, dans des établissements recevant du public (écoles, crèches...) ou chez des particuliers.

Les analyses sont effectuées sur une dizaine d'**échantillons\*** d'eau prélevés quotidiennement. Elles sont réalisées par un laboratoire agréé.

L'eau produite à Paris est d'excellente qualité comme en attestent les résultats du contrôle sanitaire exercé par l'État.

## L'autosurveillance de la qualité des ressources en eau

- **Sur le vecteur de l'Avre**, les concentrations en nitrates sont relativement stables sur l'ensemble des ressources excepté pour les sources de la Vigne où les concentrations moyennes ont diminué de 4,6 mg/L par rapport à 2020. Cette baisse est cependant à mettre en parallèle avec les faibles recharges des derniers hivers.
- **Sur le vecteur Loing**, les concentrations en nitrates sur les sources du Provinois sont restées globalement stables sur les 3 dernières années, voire légèrement à la baisse sur certaines sources du Dragon (-1,7 mg/L sur Gauthières). Pour les ressources du Lunain, les concentrations ont légèrement diminué sur Villemer (-2,1 mg/L) et Villeron (-1,5 mg/L sur Saint Thomas) et sont stables à en très légères hausses sur les ressources du Loing (+0,1 à + 0,9 mg/L suivant les sources). Les puits du champ captant des Vals de Seine sont en revanche à la hausse, les modalités d'exploitation ayant évolué.
- **Sur le vecteur Vanne**, les concentrations en nitrates sur les sources Hautes et Basses sont observées globalement à la baisse entre 2020 et 2022 (jusqu'à -3,6 mg/L sur les Petites Sources de Theil) suite aux faibles recharges tandis que les concentrations sur le champ captant des Vals d'Yonne sont à la hausse (+3,9 mg/L sur le mélange). Cependant, le mélange global des ressources du vecteur Vanne produit est resté stable (moyenne de 31 mg/L en 2022 contre 32 mg/L en 2020).

## L'eau des fontaines publiques est également surveillée

Plus de 1 200 points d'eau potable sur les voies publiques parisiennes et dans les parcs et jardins sont raccordés au **réseau de distribution\***.

Trois fontaines publiques d'eau potable sont alimentées par la nappe de l'Albien, situées square Lamartine (16<sup>e</sup> arrondissement), square de la Madone (18<sup>e</sup> arrondissement) et place Paul Verlaine (13<sup>e</sup> arrondissement). L'eau de l'Albien est une eau faiblement minéralisée et sa consommation nécessite un traitement d'élimination du fer. Peu chargée en calcium, elle ne convient pas aux nourrissons, en raison de sa teneur en fluor. Les fontaines publiques sont surveillées par Eau de Paris. Les fontaines de l'Albien sont soumises à un contrôle sanitaire particulier selon les articles R.1321-2 et R.1321-3 du code de la santé publique.

## Une eau potable d'excellente qualité

**Ainsi en 2021**, comme en 2020 et 2021, aucune non-conformité n'a été relevée : le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a montré un taux de conformité de :

- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 1290 échantillons prélevés sur l'eau distribuée ;

- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et 100 % pour les paramètres microbiologiques sur les 220 échantillons prélevés au point de mise en distribution (sortie usine de production/réservoir).

L'autosurveillance des eaux destinées à la consommation humaine a montré un taux de conformité de :

- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 99,47 % pour les paramètres microbiologiques sur les 1 498 échantillons prélevés sur l'eau distribuée ;
- 100 % pour les paramètres physico-chimiques et 99,85 % pour les paramètres microbiologiques sur les 651 échantillons prélevés à la mise en distribution.

 Point info :  
Accès aux données

Les données mensuelles sur la qualité de l'eau distribuée à Paris sont mises à disposition du public, chaque mois, en mairie d'arrondissement et sur les sites internet :

[www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr) et  
[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Une information annuelle est envoyée aux abonnés jointe à l'une de leurs factures.

CADRE DU CONTRÔLE		NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS 2022	CONFORMITÉ	CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE
Contrôle sanitaire ARS	TTP	244	100 %	100 %
	UDI	1 290	100 %	100 %
Auto-surveillance EDP	TTP	651	99,85 %	100 %
	UDI	1498	99,47 %	100 %

Les résultats de ces contrôles témoignent de la très bonne qualité de l'eau distribuée.



Prise de vue par Drone de la filière Orly II (août 2022)

## UN PATRIMOINE ENTRETENU ET PRÉSERVÉ

### Patrimoine industriel

Eau de Paris déploie une politique patrimoniale forte et ambitieuse qui couvre l'intégralité de ses ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable que sont les aqueducs, usines, réservoirs et conduites.

Ce paragraphe met en exergue des travaux conséquents réalisés en 2022 par typologie d'ouvrage industriel pour contribuer à leur entretien et pérennisation :

### Usine d'Orly

L'usine d'Orly fait l'objet d'un important projet de modernisation et de création d'une nouvelle filière dite « Orly 2 » pour répondre à plusieurs objectifs :

- Garantir pour les années à venir une eau d'excellente qualité en traitant mieux les polluants émergents
- Renforcer la souplesse d'exploitation de l'usine en créant une filière dimensionnée pour produire 150 000 m<sup>3</sup>/j indépendamment de la filière actuelle, permettant également la fourniture d'eau de secours des distributeurs voisins en cas de crise tout en garantissant les besoins des parisiens.

Après 3 ans de travaux, les essais de mise en service de la nouvelle filière de traitement ont débuté en mars 2022. La campagne de mise au point et de mise en régime de l'installation a été rallongée de la période estivale afin d'affiner les derniers réglages.

Une intensification des campagnes d'analyses d'eau afin de s'assurer de leur conformité a largement mobilisé les équipes d'Eau de Paris. Pendant cette période les exploitants et les équipes de maintenance se sont préparés au passage de témoin en prenant en main la nouvelle filière et en participant activement aux réglages du process et aux différentes interventions sur les équipements.

La mise en distribution des eaux de la nouvelle filière a ainsi débuté le 4 octobre 2022.



## Usine de Joinville

Conformément au planning pluriannuel d'investissement 2021-2026, le chantier de rénovation de l'atelier de stockage, de dosage et de dépotage de chlorure ferrique, a démarré en mai 2022. Le montant des travaux s'établit à 1,25 million d'€HT.

L'opération a consisté à remplacer les 3 cuves de stockage de chlorure ferrique de 40 m<sup>3</sup> de capacité unitaire ainsi que les équipements de dosage, d'injection et de dépotage mais aussi les armoires électriques et les automates.

L'installation des nouvelles cuves en continuité de service a constitué un premier jalon d'importance avant l'arrêt d'eau du vecteur Marne qui s'est déroulé fin 2022. Cet arrêt d'eau a ainsi permis de remplacer les armoires électriques et les automates, et de remettre en service l'usine début 2023.



Obturation de la prise d'eau en Seine (via des scaphandriers)

Réalisation du mur masque de sécurité et comblement de la galerie d'aspiration

## Usine d'Auteuil

Dans le cadre du projet urbain « Réinventer Paris », la Ville de Paris a demandé à Eau de Paris de libérer le site de l'usine d'Auteuil, située au n° 75, avenue de Versailles dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Le programme propose une auberge de jeunesse et des espaces polyvalents dédiés à des activités culturelles, sportives et pédagogiques. Un pôle culinaire avec restauration, micro-brasserie de bière et marché bio est également envisagé.

Pour cela, des travaux ont été réalisés en 2022 afin de permettre d'isoler la parcelle du site d'Auteuil, en sécurisant les installations et l'outil industriel en place, correspondant à un marché de 549 000 €HT :

- Création d'un mur masque en limite de parcelle pour obturer la galerie d'aspiration ;
- Comblement de la galerie d'aspiration (210 m<sup>3</sup> de remblai réexcavable d'une grande fluidité), entre la prise d'eau et le mur masque réalisé ;
- Création d'un mur masque en limite de parcelle pour obturer la galerie de refoulement, y compris dépose de la conduite de refoulement au droit du mur masque.



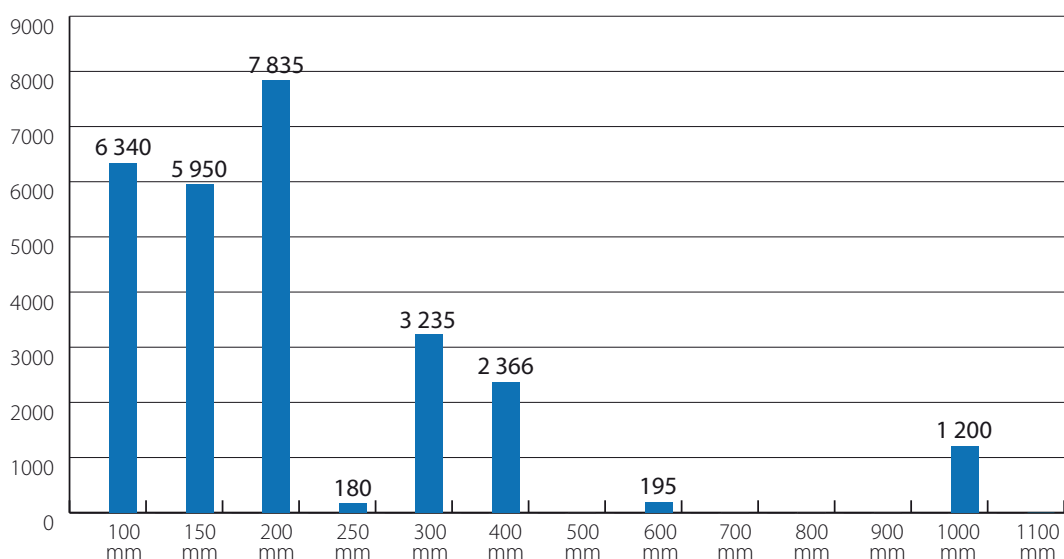
Manutention et insertion de la cuve n°1 dans sa rétention

## Canalisations et Galeries

Eau de Paris a procédé au renouvellement de 27 301 m de réseau d'Eau potable en 2022 (19 857 m en 2021). Le taux de renouvellement s'est établi donc à 1,33 % contre 0,97 % en 2021.

Le programme a été concentré sur les diamètres relevant du périmètre de la distribution aux abonnés réparti comme suit :

### LINÉAIRE RENOUVELÉ EN 2022 EN ML PAR DIAMÈTRE DE CANALISATION



#### Focus Kellermann

À la suite de fuites récurrentes constatées au cours des dernières années sur la conduite DN 1250 EP JOURDAN-KELLERMANN située sur l'avenue Reille, la rue Gazan, les boulevards Jourdan et Kellermann, un projet de réhabilitation de la conduite par tubage a été décidé.

À ces besoins viennent s'ajouter des travaux connexes :

- La sécurisation et maillage des vannes 51 et 52 du réservoir de Montsouris – Avenue Reille ;
- Les travaux de génie-civil sur les ouvrages visitables (galeries, chambres de vannes...).

## Focus Saint-Marcel (ENP)

L'objectif de cette opération est le tubage d'une conduite en béton armé âme tôle DN 1 250 mm d'eau non potable dite des Gobelins, qui présentait de façon récurrente des problèmes d'étanchéité entre le boulevard de l'Hôpital et l'avenue des Gobelins à Paris 5<sup>e</sup>.

Compte tenu de l'environnement urbain dense, de son diamètre surdimensionné et du fait que la conduite est en terre, la réhabilitation par tubage en DN 1100 mm a été retenue. D'un montant de 2 millions d'€ HT pour les 830 m, cette opération a été réalisée dans la continuité du chantier boulevard de l'Hôpital (2016).



## Focus Boulevard Haussmann



À la suite de fuites et casses récurrentes constatées au cours des dernières années sur des conduites, il a été décidé le renouvellement des conduites DN 200/150 mm en égout sur les boulevards Italiens et Capucines sur une longueur totale d'environ 1 540 m.

Le renouvellement de la conduite a été réalisé avec la constitution d'un DOE comprenant un relevé de type nuage de point accompagné d'une maquette:

- Le titulaire a réalisé, des relevés topographiques et 3D complets des ouvrages objet des travaux (canalisations, supports, équipements) ainsi que des ovoïdes.
- Le titulaire a livré une Maquette Numériques des Ouvrages Exécutés « MNOE » pour le dossier DOE, DIUO, ainsi que des maquettes numériques dédiées à l'exploitation et la maintenance des équipements de projet.



## Programme 2022 de réhabilitation des galeries d'eau à Paris

Dans le cadre du programme de réhabilitation des galeries d'eau à Paris, 3 galeries d'eau ont été réhabilitées en 2022. Les travaux ont concerné les galeries suivantes :

- Réhabilitation de la galerie d'eau située rue Tardieu (Paris 18<sup>e</sup>) sur 80 ml (travaux de génie civil divers, dont traitement de fissures, et travaux d'injections de 36 m<sup>3</sup> de coulis de traitement de sol) ;
- Réhabilitation de la galerie d'eau située place d'Italie (Paris 13<sup>e</sup>) sur 204 ml (travaux de génie civil divers, dont traitement de fissures, et travaux d'injections de 22,5 m<sup>3</sup> de coulis de traitement de sol) ;
- Réhabilitation de la galerie d'eau située avenue du Maine (Paris 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>) sur 250 ml (travaux de génie civil divers, dont traitement de fissures et remplacement de dalles de couverture détériorées).

Les travaux de génie civil se sont élevés à 273 000 € HT, et les travaux d'injection à 154 000 € HT. Débutés en septembre 2022, les travaux se sont achevés en décembre 2022.



(Haut) Galerie rue Tardieu et (Bas) Galerie place d'Italie - reprises de maçonnerie

## Compteurs

L'âge moyen du parc a baissé de 8,7 ans en 2019 à 3,5 ans en 2022.

L'objectif de renouvellement de 80 % des compteurs entre début 2019 et fin 2021 a été

dépassé avec l'atteinte d'un taux de 86 % à fin 2021. Ce taux atteint 94 % à fin 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Âge moyen du parc de compteurs	9,0	9,7	8,7	4,7	3,4	3,5

## EAU ET ÉNERGIE

---

**Eau de Paris inscrit ses actions dans le plan climat air énergie territorial de la Ville et contribue à la production locale d'énergie.**

### ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

La consommation énergétique d'Eau de Paris s'établit à 108,7 GWh en 2022, soit une réduction de 6 % par rapport à 2019. Les consommations énergétiques observées sur 2022 augmentent de 2,6 % par rapport à 2021. Sensiblement similaires sur les postes de consommation [Fioul/Essence/Gazole/Réseau de chaud et de froid], elles diminuent sur le gaz. La hausse de la consommation en électricité s'explique par celle des volumes produits et non par une dégradation des performances énergétiques du processus industriel qui demeurent stables par rapport à 2021.

La production d'énergie renouvelable (ENR) par Eau de Paris peut être comparée

à sa consommation globale. En cumulant les productions hydroélectriques, photovoltaïques et géothermiques, le taux de production d'énergie renouvelable s'établit en 2022 à 16,9 %. Elle était de 16,7 % en 2021. La production de photovoltaïque et de la géothermie sont stables en 2022 par rapport à 2021, avec une légère hausse de production. La production hydroélectrique est en hausse de 40 % par rapport à 2021, tout comme les recettes (+50 %). De nouvelles centrales d'ENR sont prévues au plan pluriannuel d'investissement (ex : centrale photovoltaïque des Lilas) pour tendre vers l'objectif de 20 %.



# DES ACTIONS POUR UNE PROTECTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU, INSCRITES DANS LES TERRITOIRES

---

Eau de Paris conçoit et met en œuvre sur le terrain des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en priorisant les actions selon le niveau de dégradation et les enjeux sur la ressource. Ces actions rejoignent les objectifs nationaux dans le cadre de la démarche Grenelle, qui consiste à engager des actions pour reconquérir la qualité de l'eau et protéger durablement les captages.

## Parmi les captages, 8 ensembles de sources sont classés prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement :

- à l'ouest, la source de la Vigne et les deux champs captant de Montreuil et de Vert-en-Drouais,
- au sud et à l'est, les captages de la Voulzie dans le Provinois, au sein des sources hautes de la vallée de la Vanne, les deux captages de Cérilly et de Armentières-La Bouillarde, et dans la région de Fontainebleau, les captages de La Joie et de Villemer.

Eau de Paris met en œuvre sa stratégie de surveillance et de protection de la ressource, réaffirmant ainsi son engagement pour le développement durable sur l'ensemble des territoires sur lesquels elle intervient. Ce plan d'action s'appuie sur l'expertise des équipes d'Eau de Paris dans les domaines de la qualité de la ressource, de l'hydrogéologie ou encore de l'agroécologie. Il repose notamment sur un accompagnement vers des pratiques agricoles durables, grâce à un partenariat étroit avec les professionnels et les collectivités locales.

## Ce plan d'action se décline en :

### Trois objectifs pour 2026 :

- 13 000 hectares en culture bio,
- 22 500 hectares de cultures durables,
- Acquisition par Eau de Paris de 450 hectares supplémentaires.

### 2 objectifs sur la qualité de l'eau :

- Réduction des teneurs en nitrates,
- Réduction des taux de pesticides détectés.

### 5 axes stratégiques :

- Développer les connaissances pour mieux agir demain,
- Contribuer à une gestion économe de la ressource,
- Agir pour la préservation de la qualité des rivières et des eaux souterraines,
- Innover pour accompagner le changement des pratiques agricoles protégeant durablement la qualité de l'eau,
- Favoriser la mobilisation et la coopération sur les territoires.



## RÉGIME D'AIDES AUX AGRICULTEURS

Le régime d'aide mis en place en 2020 accompagne la transition écologique des agriculteurs situés sur les aires d'alimentation de captage d'Eau de Paris, permettant ainsi d'améliorer la qualité de l'eau. L'Agence de l'eau Seine-Normandie apporte son soutien financier à hauteur de 80% de cette aide versée à l'agriculteur.

En 2022, Eau de Paris a signé 17 contrats. Au total, 99 exploitations agricoles se sont engagées dans des pratiques durables et vertueuses pour la qualité de la ressource en eau ; plus de la moitié (54) est engagée en agriculture biologique. Sur les aires d'alimentation de captage, la surface engagée dans le dispositif d'aides agricoles est désormais de 14 936 ha.

## ANIMATIONS TERRITORIALES

Pour protéger et préserver les ressources en eau sur les aires d'alimentation de captages (AAC), Eau de Paris s'appuie sur des missions « Agriculture et territoire », personnes charnières pour la mise en place d'actions efficaces, adaptées et durables sur le terrain.

### Leurs missions :

- Connaître les enjeux du territoire et les communiquer aux acteurs locaux (agriculteurs, organismes techniques agricoles, acteurs économiques, syndicats d'eau) ;
- Accompagner le développement de systèmes agricoles durables qui protègent l'eau en développant des outils adaptés (conseil technique, aides financières) ;
- Catalyser une dynamique territoriale sur les aires alimentant les captages pour la reconquête de la qualité de l'eau en proposant des actions (animations, partenariats, expérimentations locales).



## UN SERVICE TOUJOURS PLUS PERFORMANT

### Eau de Paris répond aux usagers...

En 2022, le Centre d'appel et traitement des demandes d'Eau de Paris a traité 32 548 demandes téléphoniques (37 732 en 2021). Le nombre de demandes écrites reçues (courriers électroniques, postaux et fax) est en baisse à 15 838 (contre 20 369 en 2021).

### ... et assure le suivi des signalements et réclamations\*

2 310 réclamations ont été reçues en 2022 (contre 1 509 en 2021), dont 84 signalements liés au manque de pression (contre deux en 2021).

Le nombre de signalements sur la qualité de l'eau, de 57 en 2022 (contre 54 en 2021), reste très faible au regard du nombre d'usagers. Lorsqu'elle reçoit un signalement, Eau de Paris rappelle systématiquement l'utilisateur et procède, le cas échéant, à des analyses pour identifier prioritairement le réseau en cause, intérieur ou public.

Une fois connus les résultats des analyses, Eau de Paris répond à l'utilisateur et saisit l'Agence régionale de santé (ARS) si un dépassement des limites de qualité est observé. Selon les cas, l'ARS peut solliciter auprès d'Eau de Paris un diagnostic du réseau intérieur. Si un problème est détecté sur le réseau intérieur, l'ARS adresse un courrier au propriétaire des installations afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour que l'eau respecte les normes de qualité à l'intérieur des habitations.

Les signalements pour des problèmes « de corrosion » (couleur de l'eau ou présence de dépôts type « sable ») restent majoritaires. Le motif organoleptique (mauvais goût, mauvaise odeur) arrive en seconde position. 33 signalements ont nécessité l'intervention des équipes de préleveurs qui réalisent au minimum deux prélèvements : un premier au compteur de l'immeuble, représentatif de la qualité de l'eau du réseau public,

et un second à l'intérieur de l'immeuble, généralement chez l'utilisateur à l'origine de l'appel (ou signalement), représentatif de l'eau du réseau privé.

## LA SENSIBILISATION DES USAGERS

### Partage d'expériences en France et à l'étranger

Le directeur général, est intervenu en mars lors du Forum mondial de l'eau à Dakar au Sénégal, rendez-vous international incontournable.

En septembre, Eau de Paris était à Copenhague pour le congrès de l'International Water Association, qui a réuni les professionnels du secteur, sur le thème « L'eau pour des villes intelligentes et vivables ».

Dans le cadre du réseau France Eau Publique, Eau de Paris a partagé son expérience et ses expertises avec de nombreuses régions, en particulier les régions tout récemment créées à Lyon et Bordeaux.

Des équipes se sont également rendues à Jéricho, en Cisjordanie, pour lancer un projet d'accompagnement technique. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du pacte de coopération entre la Ville de Paris, Eau de Paris et la Ville de Jéricho (2009) et porte sur la mise en œuvre d'un système de supervision en temps réel et d'outils pour réduire les pertes en eau.

### Point info : Accès aux données

Plusieurs moyens sont mis à la disposition des usagers pour joindre Eau de Paris :

Le site [www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr)

Le numéro unique **0974.506.507**

L'agence en ligne <https://agence.eaudeparis.fr>

L'agence clientèle : **19, rue Neuve-Tolbiac (13<sup>e</sup>)**

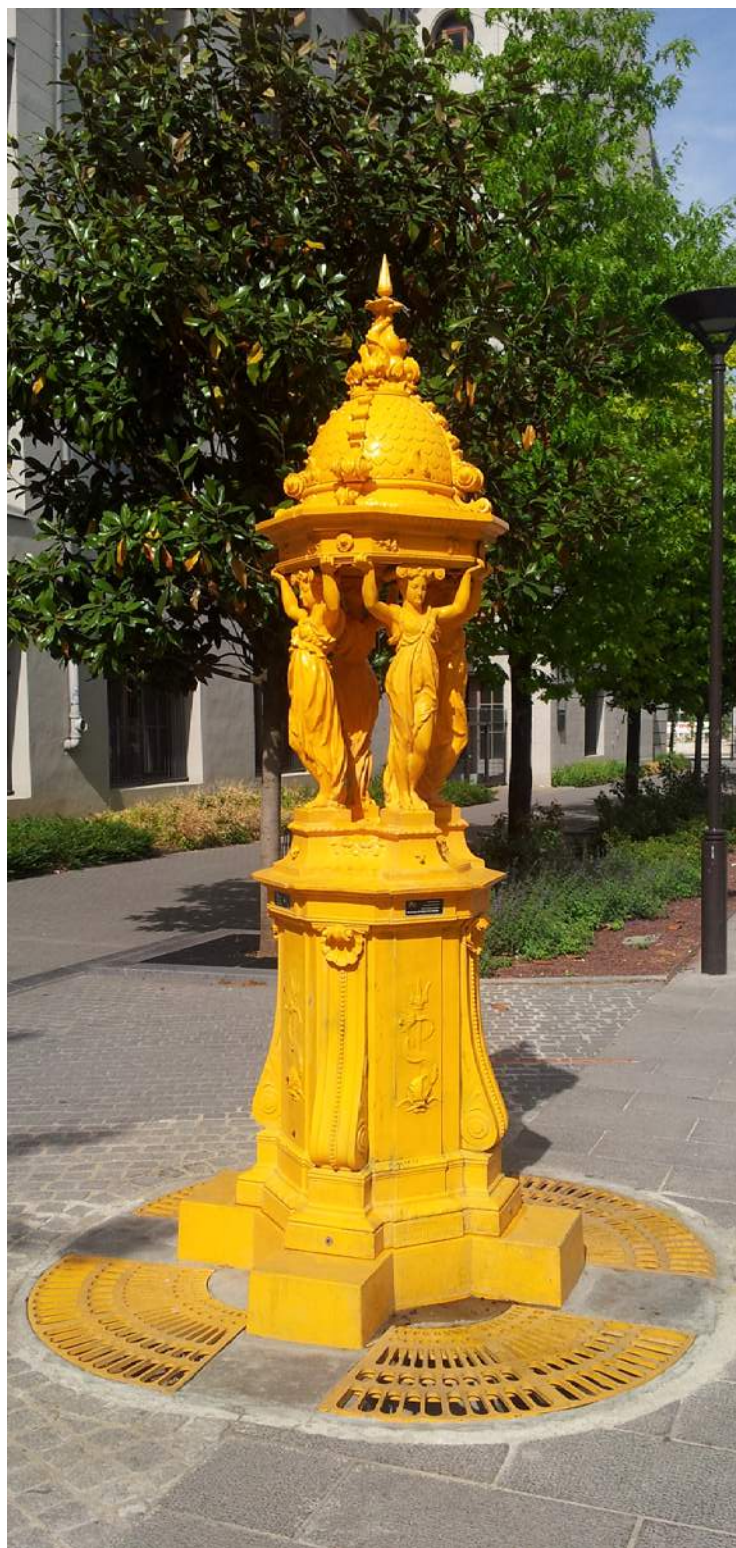


## LA RENCONTRE AVEC LE GRAND PUBLIC

Afin de constituer un réseau d'acteurs engagés pour lutter durablement contre le tout jetable et faire de Paris la première ville zéro plastique à usage unique à horizon 2024, Eau de Paris a lancé en septembre 2021 son dispositif « Ici, je choisis l'eau de Paris ». Il permet aux Parisien·ne·s de se rendre dans les commerces, restaurants et tiers-lieux partenaires pour remplir gratuitement leur gourde d'eau du robinet. Depuis le lancement, ce sont plus de 500 vitrines qui affichent le logo de l'opération, signalant les lieux participants dans toute la capitale. Ces derniers sont également indiqués sur la carte interactive des fontaines d'Eau de Paris, aux côtés de ses 1 163 fontaines publiques.

L'année 2021 aura été une fois de plus l'occasion pour Eau de Paris de poursuivre sa mission de sensibilisation auprès des plus jeunes. Elle a ainsi développé « Tout savoir sur l'eau de Paris », un kit pédagogique à destination de la communauté éducative, et fait bénéficier plus de 5 000 écoliers parisiens d'un atelier pédagogique sur le thème « Comment produire de l'eau potable ? ».

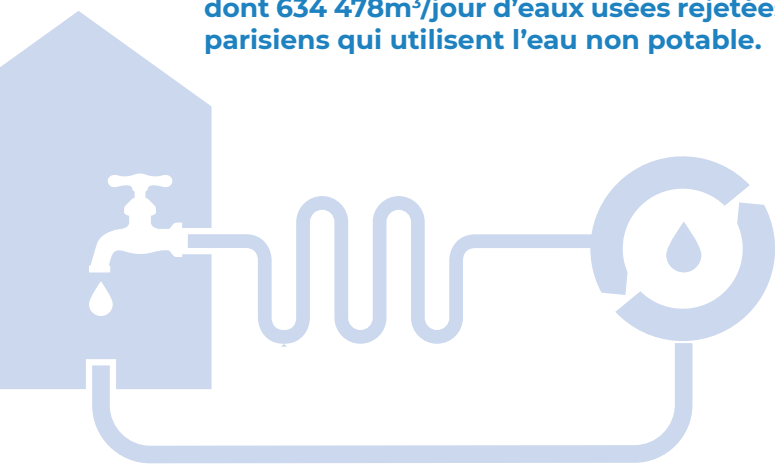
Pour compléter son offre d'animation, l'entreprise a imaginé un escape game « Panique à l'usine » proposé tout l'été au centre de loisirs du bois de Vincennes puis au Pavillon de l'eau. Destiné aux 7-11 ans, le scénario plonge les joueurs au cœur d'une usine de potabilisation en pleine catastrophe. Hors les murs, Eau de Paris a délivré ses messages auprès de plus de 1 700 enfants à Paris et en région : zone citoyenne du 100<sup>e</sup> Congrès de l'Astée à la Cité des sciences, à l'Académie du Climat, ou encore au Forum de Provins.





# COLLECTER LES EAUX, VALORISER LES OUVRAGES ET LES EFFLUENTS, DIVERSIFIER LES USAGES DU RÉSEAU

Le réseau d'assainissement parisien est en quasi-totalité de type « unitaire », c'est-à-dire collectant dans les mêmes ouvrages les eaux usées d'origines domestique et industrielle et les eaux pluviales. Le débit moyen journalier d'effluents unitaires (eaux usées et pluviales) transportées par le réseau d'assainissement parisien en 2022 avoisine 841 335 m<sup>3</sup>/jour, dont 634 478m<sup>3</sup>/jour d'eaux usées rejetées par les Parisien.ne.s et les services municipaux parisiens qui utilisent l'eau non potable.



## UN RÉSEAU D'ÉGOUTS UNIQUE

Ce réseau assure trois fonctions essentielles :

- la collecte des eaux usées et des eaux de ruissellement de Paris intra-muros, et leur transport jusqu'aux **émissaires\***, canalisations de grand diamètre assurant leur évacuation vers les ouvrages d'épuration interdépartementaux ;
- le transport d'effluents venant de départements situés en amont du réseau (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis) vers ces mêmes émissaires ;
- celle de galerie technique grâce à son caractère visitable, en abritant des conduites d'eau potable et non potable, et dans certains ouvrages des conduites d'eau glacée pour la climatisation, des câbles très basse tension et des fibres optiques, et dans le nouveau quartier de la ZAC Batignolles des conduites de collecte pneumatique des **déchets\***.

Il présente quelques spécificités :

- son fonctionnement est largement gravitaire\*. Cinq stations de pompage relèvent toutefois en permanence les eaux des quartiers bas des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements ;
- Il est presque entièrement constitué d'ouvrages visitables, d'une longueur totale de 2 500 km, dont environ 143 km d'émissaires et de grands collecteurs, et 730 km d'ouvrages annexes (branchements particuliers, **avaloirs\***, branchements de regards) ;
- les dimensions des ouvrages et l'existence de 39 déversoirs d'orages rejetant directement en Seine les **eaux excédentaires\*** permettent d'éviter mises en charge et débordements du réseau lors des fortes pluies.

Un poste central de « contrôle commande » connecté aux 140 stations de gestion locale du réseau des égouts (usines, déversoirs d'orage, maillages, sites de mesures) permet de surveiller et d'agir en temps réel sur les pompes, vannes, et ainsi de gérer les flux de manière optimisée. Il fournit également les éléments nécessaires à la production, chaque mois, d'un bilan d'autosurveillance du réseau qui permet de connaître les événements (pluviométrie...) et d'apprécier le bon fonctionnement des équipements installés.



## UN PATRIMOINE ENTRETENU ET MODERNISÉ

### Un réseau réhabilité et modernisé

La réhabilitation du réseau d'assainissement de Paris fait l'objet d'un programme pluriannuel qui permet après l'établissement d'un diagnostic et d'un projet de réhabilitation d'intervenir sur l'ensemble du réseau dit structurant qui se compose des ouvrages les plus importants en taille et en capacité hydraulique, mais aussi d'intervenir sur les égouts élémentaires identifiés comme à risque ou signalés lors des contrôles comme dégradés.

En 2022, les travaux de réhabilitation ont concerné un total de 14 196 ml correspondant à 7 590 ml de « petites lignes », 6 578 ml de collecteur et 28 ml de canalisations.

Enfin, le STEA réalise des diagnostics et réhabilite les **branchements particuliers\***, qui relient les immeubles au réseau d'assainissement. Paris en compte 104 844. L'accès à cette partie du patrimoine est dans la majorité des cas possible uniquement en passant par le domaine privé. Un défaut d'entretien du branchement particulier peut générer un reflux d'eaux d'égout vers le sous-sol. Une inspection et un diagnostic sont donc réalisés à l'occasion de campagnes systématiques, lors des visites effectuées par les égoutiers dans le cadre d'enquêtes, ou à l'occasion de grands travaux de réhabilitation. En 2022, 4 119 branchements particuliers ont fait l'objet d'un diagnostic et 1 054 ont été réhabilités.

### Le taux de renouvellement du réseau d'assainissement

Compte tenu de l'originalité du réseau parisien – majoritairement des galeries visitables construites pour l'essentiel au 19<sup>e</sup> siècle, le STEA ne fait pas à proprement parler de renouvellement du réseau. Les galeries ne sont jamais reconstruites comme on changerait une canalisation : elles sont entretenues, rénovées le plus souvent de l'intérieur. Du fait du caractère visitable des ouvrages, l'entretien régulier permet de limiter les interventions lourdes, d'où un taux de « renouvellement » faible à Paris (0,30 % en moyenne sur les 7 dernières années, correspondant aux 44,303 km de réhabilitation du réseau entre 2016 et 2022 (collecteurs, petites lignes et canalisations).





## Une galerie technique valorisée

Depuis leur construction, les égouts de Paris ont été utilisés comme galerie technique permettant d'héberger, sans tranchée, différents réseaux ou câbles : réseaux d'eau potable et non potable, télécommunications publiques ou privées, câbles fibres optiques, climatisation. Seules les canalisations de gaz, les canalisations électriques et les canalisations de chauffage urbain ne sont pas admises pour des raisons de sécurité. Cette fonction implique que la galerie technique soit gérée selon des règles précises d'implantation et d'identification des câbles, des procédures administratives et financières, et des règles de sécurité pour les intervenants.

Le STEA étudie, autorise et contrôle le déploiement de réseaux dans le réseau d'assainissement. Elle calcule également la redevance due pour l'occupation du domaine public et encaissée par le budget général de la Ville, dont une partie est reversée au budget annexe de l'assainissement. La recette pour le budget annexe de l'assainissement a atteint 1 976 048,54 € HT en 2022.

Enfin, les raccordements des entreprises par les opérateurs de télécommunications ont continué à se déployer et représentent 221 km de câbles posés en 2022.

Au total, environ 68 km de câbles fibres optiques très haut débit ont été déployés en égout en 2022.

## Le service rendu aux usagers

Le Pôle Usager du STEA est la porte d'entrée pour toutes les demandes relatives à l'assainissement et à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

### En 2022 :

- 838 permis de construire (PC) ont été reçus (704 PC en 2020), et 794 PC instruits pour la partie assainissement et zonage pluvial.
- 447 demandes d'Autorisation de Rejet des Eaux Pluviales ont été instruites.
- 2 453 demandes d'information et signalements (dont 80 % signalements) ont été reçues pour instruction par le Pôle usager, ou transmission soit aux trois circonscriptions, soit à la permanence en cas d'urgence (engorgements, mauvaises odeurs, fuites dans le branchement particuliers). Ils peuvent déboucher sur des travaux de curage ou des petits travaux d'entretien sur les branchements particuliers.
- 179 nouvelles demandes de raccordements au réseau d'assainissement ont été enregistrés pour la mise en conformité ou la création d'un ou plusieurs branchements particuliers, dont 139 dossiers complets, transmis aux circonscriptions territoriales.



- Concernant la DECI, 469 sollicitations ont été reçues : demandes d'information, création, déplacement, suppression relatives à des points d'eau d'incendie (PEI) indisponibles, étude DECI pour des ZAC... Une trentaine de demandes a été reçue pour l'utilisation de PEI pour des tournages. Les réponses à ces sollicitations font souvent l'objet d'échanges presque quotidiens avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et les trois agences d'Eau de Paris, ou d'autres interlocuteurs comme les services de la Ville de Paris (direction de la voirie et des déplacements, direction de l'urbanisme) ou les aménageurs.

### 3 nouvelles missions pour le pôle usager en 2022 :

#### Attestations de vente

Les notaires doivent envoyer à l'autorité compétente en matière d'assainissement l'attestation de vente dans le mois qui suit la signature de la vente. En 2022, environ 500 attestations ont été reçues.

#### Certificats d'assainissement

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 : obligation du contrôle de conformité des branchements (loi Climat et Résilience et loi JOP 2024).

Conséquences : mise en place sur paris.fr d'un service numérique aux usagers selon la nature de raccordement de l'immeuble à céder, génération d'un certificat d'assainissement précisant la localisation du bien. Deux typologies de situation ont été identifiées avec, pour chacune, une version de certificat d'assainissement correspondant :

- immeuble raccordé au réseau unitaire : l'utilisateur télécharge son attestation sur paris.fr
- immeuble raccordé au réseau séparatif : l'utilisateur doit prendre l'attache de la SAP pour organiser un diagnostic sur site. Les adresses concernées sont dans la ZAC Paris Rive Gauche.

#### Contentieux amiables et judiciaires

Le Pôle Usager reçoit et instruit les demandes d'indemnisation des usagers relatives à des sinistres possiblement liés au réseau d'assainissement. 40 dossiers de réclamations amiables ont été enregistrés en 2022, et 6 recours judiciaires.

Le STEA reçoit également de nombreuses demandes de renseignements et déclarations d'intention de commencement de travaux, notamment ceux réalisés sur la voie publique et qui ne doivent pas endommager le réseau. Au total, le nombre de réponses faites par le service dans le cadre des demandes de projet de travaux (DT) et des déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT) s'est élevé à 26 417 en 2022.

Enfin, le STEA dispose d'une équipe d'intervention d'urgence, dite de la « Permanence », qui est disponible 365 jours par an, 24h sur 24. En 2022, les 37 agents ont effectué 1 673 interventions terrain à la demande des Parisien·ne·s ainsi que du service.

#### Les principales causes d'intervention en 2022 ont été :

- engorgement, eau en sous-sol, infiltration, - 332 interventions : 19,8 %
- les objets perdus – 472 interventions : 28,2 % (dont 69 % d'objet retrouvés)
- eau sur chaussée, bouche d'égout engorgée – 154 interventions : 9,2 %
- signalement de mauvaises odeurs: 151 interventions : 9 %
- incident sur tampon: 163 interventions : 9,7 %
- contrôle ouvrage et affaissement sur chaussée : 133 interventions : 7,9 %
- rats : 147 interventions : 8,8 %
- autres : 121 interventions : 7,2 %.

## Dynamique des études du STEA en 2022

**Le STEA maintient sa dynamique d'études afin de fournir des outils et méthodes toujours plus performants, au service de ses obligations règlementaires comme en réponse aux grands enjeux d'adaptation de la Ville au changement climatique et du projet de baignade en Seine.**

Ont figuré notamment au programme de 2022, dans la continuité des travaux lancés en 2021 :

- Des investigations sur de nouveaux tronçons d'égout susceptibles d'être équipés pour la récupération et réutilisation de chaleur destinée aux bâtiments et équipements administratifs environnants, comme par exemple le collecteur Rivoli ;
  - Afin d'assurer au mieux la baignabilité de la Seine en vue de JOP de 2024, différentes configurations de travaux (rénovation des stations de gestion locales et création de nouveaux ouvrages) prévus pour l'hiver 2022/2023 ont été finement étudiées, afin d'évaluer leur impact et optimiser les consignes de gestion. En effet, lors de ces travaux, les ouvrages sont soit en configuration dégradée soit non opérationnels. Le réseau ainsi privé d'une grande partie de ces délestages de sécurité est très sensible au risque de débordement ;
  - L'impact du fonctionnement du réseau sur la baignabilité de la Seine : des études spécifiques sont menées sur les gros orages. Ce fut le cas pour l'orage du 16 août 2022 de période de retour 10 ans. Les déversements mesurés sont comparés avec les déversements modélisés dans une configuration sans défaut du réseau, avec un objectif d'amélioration constante de la compréhension du fonctionnement du réseau et de son optimisation ;
  - L'étude pour la conception et la réalisation du système de gestion adaptative des ouvrages (GAO) tel qu'inscrit dans le plan d'action pour la baignade en Seine a été lancé en mai 2022 ;
- Le suivi de la passation des travaux pour la construction du bâtiment dans lequel sera inséré le local de traitement des urines dans la ZAC Saint-Vincent de Paul ;
  - La participation au groupe de travail "séparation des eaux usées à la source" ARCEAU.

### À ces études se sont ajoutés en 2022 :

- La mise au point d'une méthodologie d'évaluation des solutions de gestion des eaux pluviales sur l'espace public qui se poursuivra par des évaluations de projets réalisés. À ce jour, 7 sites ont été évalués, les choix des sites ayant été réalisés conjointement avec la Direction des espaces verts et la Direction de la voirie et des déplacements ;
- La structuration progressive de la banque de données du futur SIG dédié au suivi du plan Parispluie (zonage pluvial parisien).



## UN IMPÉRATIF : LA PROTECTION DU MILIEU NATUREL

Le réseau d'assainissement parisien voit transiter, à travers les eaux qu'il collecte, des flux de pollution de plusieurs origines (eaux usées des ménages, eaux industrielles, eaux de pluie lessivant chaussées et toitures polluées...), dont les effets sont potentiellement susceptibles d'affecter tant la santé humaine que le milieu naturel.

Historiquement, le réseau d'égouts de Paris, bien que constitué d'ouvrages visitables, n'a pas pu être dimensionné pour contenir les volumes d'eaux qui sont à évacuer en cas d'événements météorologiques extrêmes (orages d'été par exemple). La Seine était donc censée servir d'exutoire lorsque le réseau est saturé.

La prise de conscience progressive de la nocivité pour le fleuve de ces rejets, ainsi que l'objectif de baignabilité à horizons 2024 et 2025, a amené à repenser la gestion du réseau d'assainissement. Le milieu naturel doit être préservé contre la pollution liée aux rejets d'eaux usées. Aussi est-il nécessaire de limiter et de traiter les déversements d'effluents en Seine.

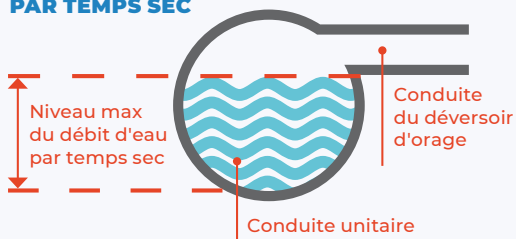
## Les obligations dans le domaine de l'eau sont fortement encadrées par la réglementation européenne

La directive n°91/271/CEE du 21 mai 1991 (DERU) relative au traitement des eaux usées urbaines a fixé des prescriptions minimales européennes pour l'assainissement collectif des eaux usées domestiques. La directive cadre sur l'eau n° 2000/60/CE a notamment défini un cadre pour la protection des eaux intérieures de surface et fixé des objectifs de préservation et de restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines ; le « bon état » des différents milieux devant être atteint d'ici à 2027. La réglementation nationale sur l'assainissement a donc été précisée et complétée pour répondre à l'évolution des enjeux sanitaires et environnementaux. L'arrêté du 21 juillet 2015 a défini les prescriptions relatives aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de **DBO5\***. L'arrêté inter préfectoral 2018/DRIEE/SPE/003 du 16 novembre 2018 décline ces prescriptions pour le réseau parisien.

Dans ce cadre, le Service technique de l'eau et de l'assainissement est soumis à une autosurveillance, destinée à apprécier l'efficacité de la collecte effectuée, qui comprend notamment un suivi des déversements effectués au milieu naturel.

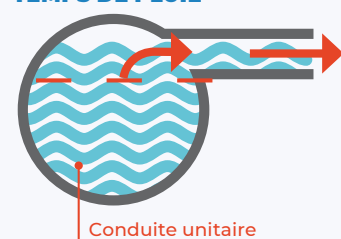
## Les déversoirs d'orage

### PAR TEMPS SEC



Les déversoirs d'orage sont des ouvrages de communication entre le **réseau de collecte\*** et de transport des eaux usées et le milieu naturel. Ils servent d'exutoires de sécurité pour le réseau d'assainissement. Il est en effet impossible de dimensionner un réseau à même d'écouler les débits forts épisodes pluvieux, notamment pour des raisons de manque de place disponible sous les chaussées.

### TEMPS DE PLUIE



Lors des fortes pluies, les égouts peuvent ainsi se retrouver saturés, sous pression, tout l'espace étant occupé par les eaux usées grossières des eaux pluviales. Sans déversoir, la pression dans le réseau pourrait se traduire par des remontées d'eaux dans les habitations (caves) et dans les rues.

Les déversements d'eaux usées du réseau d'assainissement dans le milieu naturel sont réglementés : ils sont interdits en période de temps sec et doivent rester exceptionnels en temps de pluie. Les déversoirs doivent par ailleurs faire l'objet d'une surveillance par le service d'assainissement.





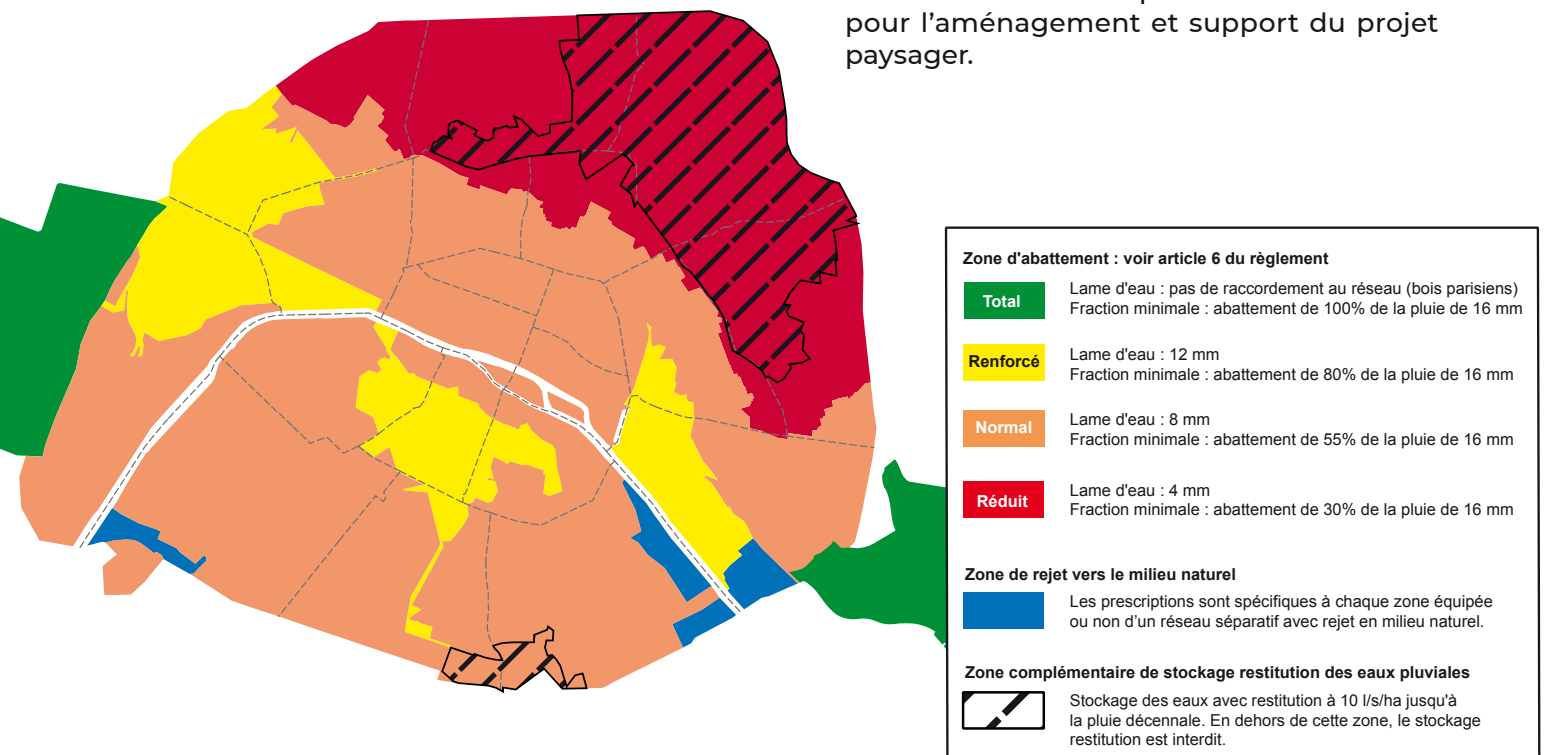
## Le " Plan Parispluie "

Paris a pour objectif de devenir une capitale durable pouvant s'adapter aux contraintes du changement climatique. Pour ce faire, des stratégies et plans d'action se construisent notamment autour d'une ressource fragile et précieuse : l'eau. Afin de préserver cette ressource et d'améliorer la gestion des eaux pluviales, le plan Parispluie a été mis en place avec son règlement de zonage d'assainissement et d'eaux pluviales approuvé en 2018 en Conseil de Paris. Les enjeux sont de diminuer les rejets d'eaux usées en Seine, réduire les inondations par débordement des égouts et limiter les effets d'îlots de chaleur urbains. Pour cela, le Parispluie impose, dans le cadre des projets d'aménagement, de déconnecter les « pluies courantes » : on parle d'abattement. À noter que les « pluies courantes » représentent en moyenne une lame d'eau de 8mm par jour et génèrent 80% du volume de pluie annuel. Ainsi, la déconnexion de ces eaux de pluie permet de supprimer 80% du volume d'eau pluviale envoyé au réseau d'assainissement tout en les valorisant. L'eau de pluie est transformée en ressource, ce qui permet d'économiser l'eau potable et contribue à inscrire la Ville de Paris dans une démarche plus respectueuse de l'environnement et de ses milieux naturels.

L'objectif du Parispluie est de porter des projets de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, gravitaire et intégré à l'architecture et au paysage : les espaces dédiés à l'eau seront aussi support d'usages urbains

(jardin de pluie, toitures végétalisées, noues végétalisées, zone végétalisée inondable, etc..).

L'eau pluviale, déconnectée du réseau d'assainissement, retrouve alors son cycle naturel : on passe de « l'eau déchet » à « l'eau ressource » : la pluie devient un levier pour l'aménagement et support du projet paysager.



La Ville s'est engagée début 2021 dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour se doter d'un PLU bioclimatique d'ici début 2024. Elle y annexera comme actuellement son zonage d'assainissement/eaux pluviales. Comme tous les PLU, le PLU bioclimatique devra être en bonne cohérence avec les autres documents réglementaires, le SDAGE et le SAGE dès lors qu'il existe. L'ambition du PLU bioclimatique et son calendrier sont pour la Ville l'occasion de mettre le règlement de zonage pluvial en cohérence avec ces nouvelles prescriptions, en lien avec les objectifs de transformation écologique du territoire.

## BILAN DES AVANCÉES SUR LE VOLET PARISPLUIE EN 2022

Depuis mars 2018, le règlement de zonage pluvial de la ville de Paris prévoit une obligation d'abattement à la source d'une lame d'eau dont le volume dépend d'une des cinq zones géographiques définies sur le territoire parisien. Cet abattement est obligatoire quelle que soit la qualité du demandeur, public ou privé, et fait l'objet d'une instruction dans le cadre des demandes de permis de construire (PC). Le service en charge de l'instruction peut donc imposer des mesures, au titre du PLU modifié en 2016, afin de limiter les rejets des eaux pluviales au réseau d'assainissement, et les valoriser à l'aide de dispositifs d'abattement volumique.

## Le bilan des permis de construire pour 2022 est le suivant :

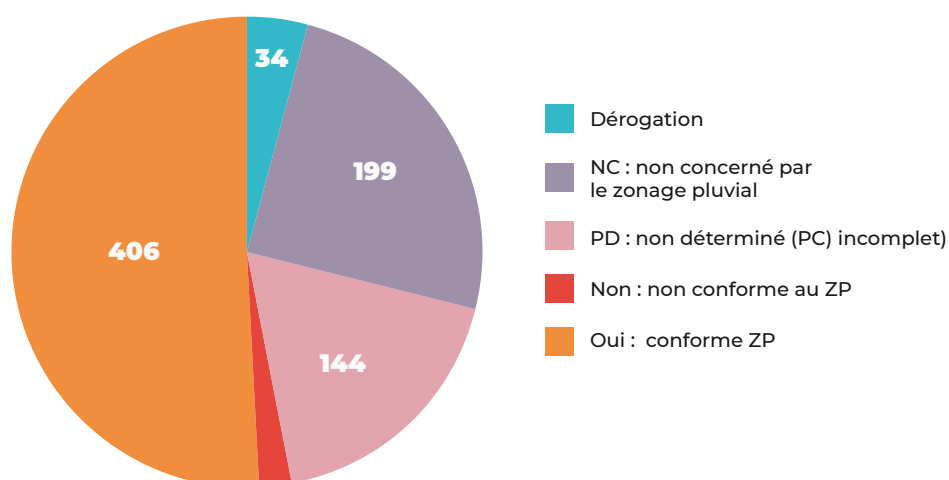
- 838 PC ont été réceptionnés,
- 794 PC ont été instruits.

Le bilan ci-après présente le résultat de l'instruction des 794 PC reçus et instruits en 2022. L'instruction de ces dossiers est très souvent accompagnée de plusieurs échanges avec les pétitionnaires. Les motifs de dérogation (34 dossiers) concernent les petites surélévations ou les petites superficies.

Sur les PC reçus et instruits, près de 74% étaient conforme en première instruction et seulement 2% ne l'étaient pas. Près de 24% des dossiers ne présentaient aucun document concernant le Plan Pluie, ce qui ne permettait pas d'instruire correctement les projets.

Pour les projets reçus en 2022 les techniques les plus utilisées sont les toitures végétalisées (avec une épaisseur de substrat variable de 10 à 20 cm pour les petits projets et jusqu'à 50 cm pour les gros projets), la récupération des eaux pluviales pour réutilisation (en complément de l'eau potable pour les sanitaires, l'arrosage ou encore l'entretien), la création d'espaces végétalisés étanches ou d'espaces végétalisés infiltrant, l'installation de revêtements perméables. Plusieurs de ces techniques pouvant être associées et se compléter. La création d'espaces en pleine terre est aussi privilégiée. Ces espaces végétalisés peuvent permettre de recevoir les eaux de pluies venant de surfaces imperméables pour favoriser l'infiltration naturelle de ces dernières.

## RÉSULTAT EN DEUXIÈME INSTRUCTION DES 794 PERMIS DE CONSTRUIRE REÇUS ET INSTRUITS EN 2022



## Projets d'aménagement valorisant les eaux de pluie dans l'espace public

En 2022, des projets de grande ampleur ont été instruits :

- **Place de la Catalogne** : création d'une forêt urbaine ;
- **Secteur Chapelle (rue de la Chapelle et Porte de la Chapelle)** : mise en œuvre d'une végétalisation et désimperméabilisation ainsi que du stockage-restitution pour la pluie décennale ;
- **Secteur Gare du Nord** : malgré les fortes contraintes liées au gypse et à la présence de nombreux réseaux RATP, le boulevard Denain fera l'objet d'une gestion vertueuse des eaux pluviales avec la création d'une jardinière centrale faiblement décaissée permettant de gérer les eaux de ruissellement ;
- **Divers permis d'aménagement** ou réaménagement de pistes cyclables, de «rues aux écoles» ont aussi été instruits en apportant une réflexion sur une gestion des eaux pluviales plus vertueuse, se traduisant concrètement et simplement par le retrait des bordures des espaces végétalisés traditionnellement prévues afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales vers ces espaces.



## POLLUTION COLLECTÉE EN 2022

Le tableau ci-après dresse le bilan pour l'ensemble de l'année 2022 des volumes et flux de pollution collectés par le réseau.

**On distingue, pour les eaux collectées à Paris, les eaux usées de celles provenant du ruissellement pluvial. Cette distinction ne peut pas être faite pour les eaux provenant des bassins versants de banlieue et transportées dans le réseau parisien. En effet, les débits sont mesurés par des stations situées aux entrées de Paris et il n'est pas possible de faire la part entre les eaux usées et les eaux pluviales.**

**Trois paramètres sont plus particulièrement pris en compte pour le calcul des flux polluants :**

- les matières en suspension (MES) : il s'agit des particules de toutes tailles, de nature minérale ou organique, en suspension dans les effluents,
- la demande biochimique en oxygène (DBO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques contenues dans l'eau, par l'intermédiaire des bactéries. Autrement dit, c'est la quantité d'oxygène qui sera prélevée au milieu naturel en cas de déversement. On évalue usuellement la quantité d'oxygène consommée sur 5 jours (DBO5),
- la demande chimique en oxygène (DCO) : c'est la quantité d'oxygène nécessaire pour dégrader l'ensemble des matières oxydables contenues dans l'effluent, qu'elles soient biodégradables ou non.





	VOLUMES (MILLIONS DE M <sup>3</sup> )		MES (MILLIERS DE T)		DBO <sub>5</sub> (MILLIERS DE T)		DCO (MILLIERS DE T)	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>1 - EAUX COLLECTÉES SUR PARIS</b>								
Eaux de temps sec	248,6	238	68,2	70,3	106,5	24,3	14,4	76,8
Eaux de temps de pluie	23,9	35,4	4,7	7	0,7	1	3,5	5,2
<b>Total 1</b>	<b>272,6</b>	<b>273,3</b>	<b>72,9</b>	<b>77,3</b>	<b>107,2</b>	<b>25,4</b>	<b>17,9</b>	<b>82</b>

<b>2 - EAUX COLLECTÉES SUR LA BANLIEUE</b>								
Temps sec + temps de pluie	34,5	34,7	7,2	7,2	6,9	6,9	15,5	15,5
<b>Eaux entrant dans le réseau parisien Total (1+2)</b>	<b>307,1</b>	<b>307,8</b>	<b>80,2</b>	<b>84,6</b>	<b>114,1</b>	<b>32,3</b>	<b>33,5</b>	<b>97,6</b>
Eaux sortant du réseau parisien vers le réseau du SIAAP	305,1	305,4	76,3	76	113,8	31,8	32,7	96,2
Eaux déversées réseau unitaire vers le milieu naturel	1,9	2,3	0,5	0,6	0,1	0,2	0,5	0,6
Eaux pluviales rejetées	48,6	0,1	-	-	-	-	-	-
Pollution extraite du réseau ou stockée durant l'année	-	-	3,4	7,9	0,2	0,4	0,3	0,7

Le tableau met en évidence une stabilité (-0,2 %) des apports globaux dans le réseau parisien. Le volume transféré vers les stations d'épuration a beaucoup diminué (-10,4 %) pour la troisième année consécutive (-10,4 % entre 2020 et 2021 et -11,4 % entre 2019 et 2020). Suite à deux années d'augmentation, les volumes rejetés au milieu naturel sont également en nette diminution : -18,5 % pour les rejets unitaires et -53,8 % pour les rejets pluviaux.

**Cette variation des apports résulte des éléments suivants :**

La faible évolution des apports est justifiée par une faible évolution du volume d'eau potable et non potable mis en distribution entre 2019 et 2022. Ils s'accompagnent en 2022 d'une diminution de 29 % des rejets direct au réseau d'assainissement par Eau de Paris (à l'occasion de travaux ou d'incidents), mais peu visibles sur le bilan global car ce volume ne représente que 0,1 % des apports annuels. Les volumes unitaires provenant de banlieue sont également restés stables (-0,6 %).

La pluviométrie est inférieure de 33 % à celle de 2021. La sécheresse de l'année a favorisé la diminution des rejets unitaires au milieu naturel et est en relation directe avec celle des rejets pluviaux.





## Rejets unitaires au milieu naturel

Les rejets unitaires d'effluents dans la Seine lors d'événements pluvieux exceptionnels sont tolérés, sous réserve d'une obligation légale et réglementaire d'auto-surveillance à laquelle se soumet le service de l'assainissement parisien.

**Le volume d'eau unitaire déversé en Seine par le réseau d'assainissement parisien, pour l'ensemble de l'année 2022, est évalué à 1,9 million de mètres cubes.** Il est en diminution de 19% par rapport à l'année 2021, notamment en raison de la pluie, l'année 2022 ayant été beaucoup moins pluvieuse que celle de 2021 avec une pluviométrie de 481,2 mm, soit, une diminution de 33 % par rapport à 2021.

### Ces déversements ont plusieurs origines :

- Par temps de pluie principalement, il s'agit de déversements par le biais des déversoirs d'orage afin d'éviter la surcharge du réseau et les inondations des caves et garages parisiens. L'essentiel (74,2 %) des déversements de 2022, soit 1,40 million de m<sup>3</sup>, est constitué des déversements en temps de pluie.

L'année 2022 (481,2 mm) est caractérisée par une pluviométrie très inférieure (-25 %) à la moyenne des 51 dernières années (641,8 mm sur la période 1971-2022), et très inférieure (-33 %) à la pluviométrie de 2021. Outre quelques événements très intenses (8 avril, 4-5 juin, 16 août), l'année a été très sèche avec des cumuls de pluie faibles sur tous les autres mois.

- Par temps sec, ce sont des rejets d'eaux usées liés à des travaux, ou encore des pannes ou des dysfonctionnements dans le réseau. Ils représentent 488 321 m<sup>3</sup> en 2022.
  - Les déversements d'eaux dus à des travaux s'élèvent à 178 673 m<sup>3</sup>.
  - Les rejets par temps sec dus à des pannes et dysfonctionnement s'élèvent à 309 648 m<sup>3</sup>.

**LE TABLEAU CI-APRÈS FAIT APPARAÎTRE LES VOLUMES DÉVERSÉS ET LA PLUVIOMÉTRIE DEPUIS 1999.**

ANNÉE	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pluviométrie annuelle (mm)	739	871	932	718	518	570	480	645	706	597	574	685
Volume déversé (millions de m <sup>3</sup> )	19,5	12,6	14,7	8,2	4,6	3,2	1,8	4,0	3,9	3,6	2,2	2,9

ANNÉE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pluviométrie annuelle (mm)	537	648	659	693	495	638	699	684	643	569	716	481
Volume déversé (millions de m <sup>3</sup> )	1,9	2,1	2,3	1,5	0,9	1,6	3,4	2,6	1,7	2,1	2,3	1,9

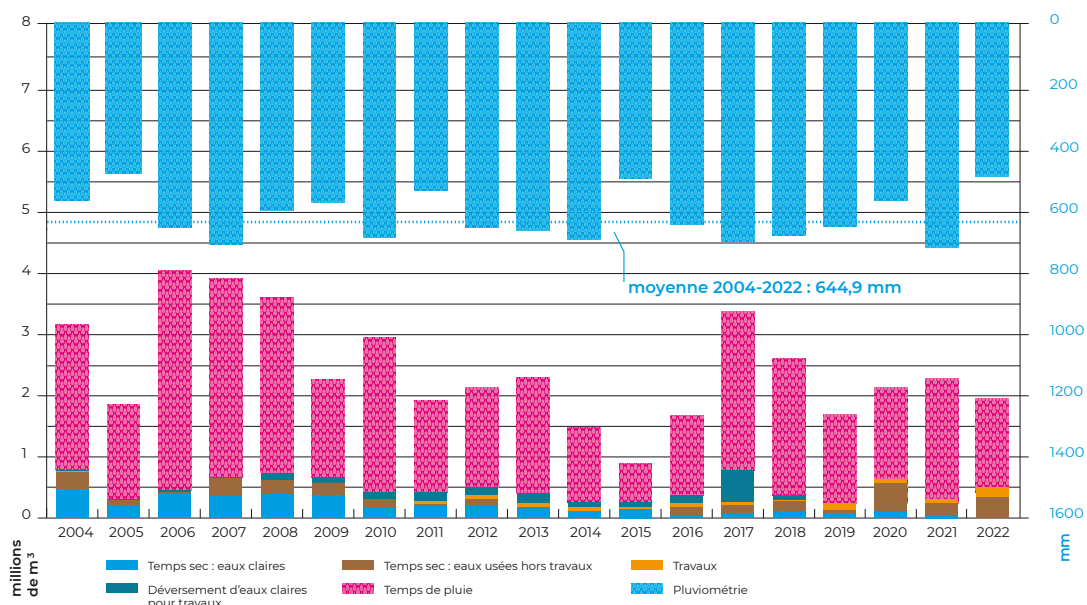
**IL Y A EU TROIS DÉVERSEMENTS IMPORTANTS EN 2022 :**

DATES	PLUVIOMÉTRIE	PÉRIODE DE RETOUR	DÉVERSEMENTS
8 avril	34,1	1 an	300 828 m <sup>3</sup>
4 au 5 juin	19,7	1 an	128 127 m <sup>3</sup>
16 août	29,6	5 ans	495 768 m <sup>3</sup>

Ces événements ont été à la source de 924 723 m<sup>3</sup> de déversements unitaires de temps de pluie, soit 49 % des déversements de l'année et 80 % des déversements de temps de pluie.



## DÉVERSEMENTS DU RÉSEAU UNITAIRE ET PLUVIOMÉTRIE



### Rejets d'eaux pluviales des quartiers rive gauche dans le milieu naturel

Le nord du 13<sup>e</sup> arrondissement (ZAC Paris Rive Gauche) est équipé d'un réseau séparatif. Les eaux pluviales sont rejetées dans le milieu naturel après une simple décantation. Le volume total de ces rejets pluviaux stricts s'élève à 49 945 m<sup>3</sup> pour l'année 2022.

### Pollution extraite du réseau

La pollution extraite du réseau correspond à la pollution contenue dans les sables extraits à l'occasion des opérations de curage. En effet, le fonctionnement optimal du réseau d'assainissement parisien, basé sur l'écoulement gravitaire, suppose que l'écoulement des eaux soit préservé au mieux. L'ensablement est remédié par des curages périodiques.

ÉTAT D'ENSABLEMENT DU RÉSEAU	
État relevé en octobre 2020	8 680 m <sup>3</sup>
État relevé en octobre 2021	10 113 m <sup>3</sup>
État relevé en octobre 2022	9 675 m <sup>3</sup>
<b>ÉVOLUTION 2021/2022</b>	<b>-4,3 %</b>

*Nota : le chiffre de 12 277 donné l'an dernier était erroné et corrigé ici à 10 113*

L'état d'ensablement du réseau est réalisé à date fixe (octobre/novembre) par les agents en régie sur l'ensemble des collecteurs. On constate un volume de sables en place de 9 675 m<sup>3</sup>, en diminution de 4,3 % par rapport à l'année 2021. Cette baisse intervient après une forte hausse entre 2020 et 2021, liée aux conséquences de la pandémie COVID sur les années 2020 et 2021.

La masse totale des sables, des graisses et autres produits (refus de grille...) extraits pendant l'année 2022 est égale à 4 678,56 tonnes en augmentation de 6,4 %, soit 282 tonnes, par rapport à 2021.



### L'épandage\*

des matières de curage issues des réseaux d'assainissement est interdit par la réglementation.

La destination et l'élimination dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement de ces produits font l'objet d'un contrôle rigoureux du service. Pour chaque volume extrait, des bordereaux de suivi établis par l'entreprise chargée du curage précisent l'origine, la nature, la quantité estimée et la destination du produit, ainsi que ses conditions de transport et d'élimination. Les centres de traitement font l'objet de visites du service autant que de besoin.

La qualité des sables extraits des **bassins de dessablement\*** fait par ailleurs l'objet d'analyses pour une meilleure identification des sources de pollution et une meilleure information du prestataire chargé de l'élimination. Après les matières organiques, les graisses représentent en masse une part importante de la pollution extraite du réseau d'assainissement. Le fer et l'aluminium sont quantitativement les métaux les plus représentés dans les boues de curage. On note également la présence d'hydrocarbures, de plomb, de zinc, de mercure et de cadmium.

## Contrôle des déversements d'effluents d'établissements industriels

Parmi les eaux collectées par le réseau d'assainissement parisien, les **eaux usées non domestiques\***, issues de l'activité d'opérateurs économiques divers et de grands services publics (Hôpitaux de Paris, RATP...), constituent une source de pollution potentielle importante. Ces rejets peuvent aussi menacer la sécurité des personnels travaillant en égout. C'est pourquoi tout déversement d'eaux usées non domestiques dans les égouts doit être préalablement autorisé par la Ville de Paris, conformément à l'article L 1331-10 du Code de la Santé Publique.

Conformément au chapitre 4 du règlement d'assainissement de Paris, les établissements rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques (article 15) sont soumis à déclaration, avec remise par le service d'un récépissé. Les établissements rejetant des eaux usées non domestiques (article 17) doivent recevoir une autorisation, délivrée après visite sur site et énonçant les obligations de l'établissement en termes de qualité de ses rejets et d'auto-surveillance.

5 774 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2022 : 5 174 déclarations et autorisations concernant les restaurants et les pressings et 600 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, traitements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités.

Les établissements autorisés à déverser dans le réseau sont contrôlés afin de vérifier que la pollution produite est retenue et n'atteint pas le réseau d'assainissement : En 2022, sur les 2 038 courriers envoyés (et 1 065 relances) par la Subdivision Contrôle des Eaux du STEA, 74 % des établissements (hors activité restauration) ont renvoyé les documents demandés.

Les établissements autorisés ou déclarés sont contrôlés par des prélèvements effectués à partir du ou des points de rejet à l'égout de l'établissement.

Sur les 447 contrôles effectués en 2022 (représentant 271 établissements), 74 % ont été jugés non ou peu polluants, c'est-à-dire qu'un des paramètres analysés au plus est supérieur à la réglementation appliquée, mais que le dépassement est limité et n'entraîne pas de danger significatif pour le personnel, le réseau ou l'environnement.

Les sites potentiellement les plus polluants sont par ailleurs systématiquement contrôlés en égout chaque année : hôpitaux de l'AP-HP, ateliers de la RATP, ateliers de traitement de surface<sup>4</sup>, laboratoires d'enseignement, de recherche et d'analyses. En 2022, 315 contrôles ont été réalisés sur ces établissements dont 73 % étaient non ou peu polluants.

31 contrôles ont été réalisés en 2022 sur les rejets de pressings utilisant du perchloroéthylène (PCE) ou des solvants de substitutions, produit dont les déversements accidentels en égout sont très polluants et constituent un risque pour la santé.

Dans le cadre de l'autosurveillance, le service a demandé aux exploitants de pressings les documents attestant de l'enlèvement correct des boues, de la tenue d'un plan de gestion de solvants et de l'entretien correct des machines. En 2022, 12 établissements ont abandonné l'usage du perchloroéthylène au profit de solvants de substitution ou Aqualavage. Le taux de retour de l'autosurveillance a été de 79 % et 6 % des analyses étaient très polluantes.

Enfin, la Subdivision Contrôle des Eaux du STEA assure le suivi des entreprises possédant une station de traitement des effluents industriels afin de leur permettre d'améliorer le fonctionnement de ces systèmes de prétraitement, grâce à des visites d'aide à la gestion régulières (semestrielles ou annuelles) et à des analyses en sortie de station. Ce service assiste et conseille 22 établissements, dont 14 ateliers de traitement de surface, 7 centrales à béton et 1 fonderie.

## Le contrôle des rejets des bateaux

Une loi relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques dans la capitale a été votée en mars 2018, imposant à tous les bateaux d'être raccordés au réseau d'assainissement dans un délai de 2 ans lorsque le port est équipé. La loi confie à la Ville de Paris le contrôle de la conformité des systèmes de raccordements des bateaux sur le territoire parisien.

L'objectif étant de contrôler les 168 bateaux situés en amont de la zone où se dérouleront les épreuves olympiques, 94 % de ces bateaux ont été contrôlés, parmi lesquels 57 % sont déjà conformes.

Le STEA a également instruit 114 demandes de subventions en lien avec les aides accordées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, afin que les particuliers puissent réaliser les travaux de mises aux normes pour se raccorder et évacuer les eaux usées dans le réseau d'assainissement à quai.

<sup>4</sup> Les traitements de surface sont destinés à conférer un aspect et des caractéristiques particulières aux pièces métalliques. Leurs utilisations sont les suivantes : anticorrosion, anti-usure, aspect, conductibilité... Les traitements de surfaces interviennent surtout dans le secteur de l'automobile, des télécommunications, de l'électronique, de l'aérospatial, de la bijouterie et de la quincaillerie.



## SOLIDARITÉS

---

### **INDISPENSABLE À LA VIE, L'EAU DOIT ÊTRE ACCESSIBLE À TOUS. IL S'AGIT D'UN DROIT FONDAMENTAL, RECONNU PAR LES NORMES INTERNATIONALES ET LA LOI FRANÇAISE**

Dans le cadre de la remunicipalisation du service parisien de l'eau, des actions spécifiques ont été mises en place en direction des publics défavorisés et des personnes sans domicile fixe. Le contexte parisien se caractérisant par des abonnements collectifs au sein des immeubles et par la quasi-absence de factures individuelles, la Ville de Paris a créé un dispositif adapté pour répondre aux exigences sociales et rendre effectif le droit à l'eau pour tous, sans discrimination aucune. Les dépenses liées à l'eau correspondent en moyenne à 0,8 % du revenu brut d'une famille. Mais l'effort financier n'est pas le même selon le niveau de vie des ménages, et la facture d'eau peut dépasser 3 % du budget des plus démunis, seuil que l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) recommande de ne pas franchir.

La Ville de Paris a donc instauré dès 2010 une allocation préventive de solidarité pour l'eau, adossée aux aides aux logements de la collectivité parisienne. Les Parisiens et Parisiennes en bénéficient automatiquement s'ils reçoivent déjà les aides au logement de la Ville de Paris. Ainsi en 2022, près de 34 500 ménages ont bénéficié de cette aide, financée par le budget de la Ville de Paris. L'aide moyenne annuelle pour l'eau par foyer est de 79 €.

Par ailleurs, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) parisien accorde des aides destinées à faciliter le maintien des ménages les plus défavorisés dans leur logement. Il permet notamment de régler des dettes de loyers, charges incluses, et donc des impayés d'eau. En 2022, ce fonds a permis d'aider 2 203 ménages. L'aide moyenne par foyer pour les dépenses d'eau a été évaluée



à 208 € par an. Ce sont les usagers parisiens qui prennent en charge cette solidarité, via leurs factures d'eau. Eau de Paris a contribué au FSL à hauteur de 500 000 € en 2022.

Les dettes d'eaux sont également traitées dans le cadre de ce FSL. Pour aider les personnes titulaires d'un contrat de fourniture d'eau, une aide spécifique "FSL eau" a été créée en octobre 2012. Ce fonds permet d'aider, dans la limite de 400 € par an, les ménages en difficulté ayant saisi la possibilité offerte par la loi SRU d'individualiser leur contrat de fourniture d'eau.

La mise en œuvre du droit à l'eau se concrétise aussi avec l'augmentation des points d'eau dans la ville. Avec 1 886 points d'eau potable, Paris dispose d'un réseau conséquent (fontaines sur la voie publique et dans les jardins, point d'accès « ici je choisis l'eau de Paris »), complété par l'installation des sanisettes et la distribution de gourdes. La régie donne également régulièrement des gourdes aux associations venant en aide aux sans-abri (EMMAÛS, La mie de pain, SAMU social, la Croix rouge, etc.).

En 2022, Eau de Paris a mis à disposition 10 000 gourdes pour accompagner les maraudeurs des services sociaux.

Eau de Paris est chargée de la gestion des fontaines à boire situées sur la voirie parisienne, et depuis janvier 2018, la Ville de Paris leur a confié la gestion des fontaines d'eau potable situées dans les parcs, les espaces verts ou les bois. Parmi les 1 025 fontaines de type Wallace, Millénaire, bornes fontaines et Pétilantes en service, Eau de Paris et les services sociaux de la Ville de Paris ont identifié des points d'eau devant être maintenus ouverts toute l'année afin de favoriser l'accès à l'eau des sans-abri, même l'hiver. Ces points font l'objet d'un entretien particulier l'hiver mais peuvent être malgré tout fermés quelques jours en cas de fort gel, pour la sécurité des riverains (risque important de chute dû au gel de l'eau stagnante au sol). Aussi, le nombre de fontaines accessibles l'hiver a augmenté, passant de 246 fontaines en 2021 à 267 en 2022.

## PARIS TOUJOURS MOBILISÉE EN FAVEUR DE L'ACCÈS À L'EAU, À L'ASSAINISSEMENT, À L'ÉNERGIE ET À LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS POUR TOUS DANS LE MONDE

### Solidarité internationale : la Ville poursuit son action en faveur des pays en voie de développement

Comme chaque année depuis 2006, la Ville de Paris a réitéré son appel à projet SOLIDAE, permettant aux associations de candidater pour le financement de projets de développement sur les thèmes de l'accès à l'eau, à l'assainissement, à la gestion des déchets, et à l'énergie. À travers ce dispositif, la Ville de Paris participe à l'émancipation des plus démunis et apporte sa contribution à la réalisation des Objectifs de Développement Durables de l'ONU.

Pour cette 8<sup>e</sup> édition de SOLIDAE, 38 projets ont été déposés, dont 7 jugés inéligibles au regard du règlement. Parmi les 36 dossiers co-instruits par la Direction de la Propreté et de l'Eau et la délégation générale aux relations internationales, 13 ont finalement été présentés au jury en Mai 2022.

Le comité a acté le financement des 10 projets suivants pour un montant total de subventions pluriannuelles de 815 560 €.



Point info :  
Accès aux données

Le site web d'Eau de Paris donne la disponibilité des fontaines en temps réel :  
[www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr)





## PROJETS SÉLECTIONNÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET SOLIDAE 2021-2022

ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES	PAYS D'INTERVENTION	THÉMATIQUES	MONTANT DE LA SUBVENTION	VERSEMENT À NOTIFICATION
<b>Initiative Développement</b>	Bénin	Eau Assainissement Déchets (EA)	115 000 €	60 000€
<b>SEVES (PASPEVO 2)</b>	Togo	Eau Assainissement Déchets (EA)	100 000 €	30 000 €
<b>Gbobeto</b>	Bénin	Déchets (D)	12 500 €	11 000 €
<b>Moi Jeu tri</b>	Côte d'Ivoire	Eau Assainissement (EA)	20 000€	10 000 €
<b>ANI</b>	Cameroun	Eau Assainissement (EA)	55 976 €	45 976 €
<b>SOS SAHEL</b>	Sénégal	Eau (E)	200 000 €	80 000 €
<b>Keur Kamer</b>	Cameroun	Énergie (N)	25 000 €	24 000 €
<b>Action contre la Faim</b>	Népal	Eau Assainissement (EA)	173 813 €	60 000 €
<b>Comité de Coopération avec le Laos</b>	Laos	Eau Assainissement (EA)	44 500 €	20 000 €
<b>Planète Enfance Développement</b>	Cambodge	Eau Assainissement (EA)	68 771 €	25 000 €

Les projets lauréats représentent ainsi un montant de 365 976 € de subventions notifiées au titre de l'année 2022.

À ces versements s'ajoutent les montants versés aux projets précédemment sélectionnés et actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



## 16 projets précédemment sélectionnés étaient toujours en cours fin 2022 :

ASSOCIATIONS PORTEUSES	PAYS	DÉBUTÉ EN	MONTANT SUBVENTION VOTÉ	VERSEMENT 2022
AGIR abcd	Togo	Janvier 2018	61 500 €	11 500 € (EA)
INTER AIDE	Sierra Léone	Septembre 2020	200 000 €	60 000 € (EA)
AQUASSISTANCE	Cameroun	Septembre 2019	120 000 €	15 000 € (EA)
GRET (AICHA 3)	Mauritanie	Novembre 2020	120 000 €	5 000 € (EA) 5 000€ (N)
TGH	Népal	Septembre 2020	200 000 €	30 000 € (EA) 5 000€ (N)
LE PARTENARIAT	Sénégal	Septembre 2020	135 000 €	15 000 € (EA)
CFS GK SAVAR	Bangladesh	Octobre 2020	125 556 €	20 000 € (EA)
IDO	Tchad	Septembre 2021	140 000 €	30 000 € (E)
FONDEM	Madagascar	Novembre 2021	140 000 €	50 000 € (EA)
KYNAROU	Inde	Octobre 2018	224 200 €	106 313 € (EA)
CODEGAZ	Népal	Décembre 2020	86 200 €	63 168 € (EA) Erreur DGFIP, trop versé. En résolution sur 2023
EED	Mauritanie	Octobre 2020	52 901 €	10 000€ (D)
AGRISUD	Laos	Septembre 2020	74 558 €	10 000 € (D)
SEVES (PASPEVO 1)	Togo	Octobre 2020 €	60 000 €	Solde décalé à 2023 (EA)
MEDECINS DU MONDE	Népal	Août 2021	75 000 €	20 000€ (N)
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES	Sénégal	Septembre 2021	25 000€	8 000€ (N)

Bien que la crise sanitaire se soit essoufflée au cours de l'année 2022, la plupart des projets initiés durant le cœur de la crise ou en amont ont subi des perturbations affectant leur calendrier d'exécution et/ou les coûts initialement estimés.

Le montant total des subventions versées dans le cadre du dispositif SOLIDAE en 2021, aux 19 projets en cours, aux 7 projets soldés, ainsi qu'aux 11 nouveaux projets lauréats de l'appel à projet 2020-2021, s'est élevé à 959 982 € dont 734 482 € pour les volets « Eau Assainissement » sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ; 160 500 € pour le volet « Gestion des déchets » et 70 000 € pour le volet « Énergie » sur le budget général de la Ville de Paris.

## Coopérations décentralisées de ville à ville dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets

- **Jéricho-JWWU** : un nouveau projet de coopération, d'un montant total de 1,3 million d'€, a été lancé en octobre 2022, avec un financement de l'Agence Française de Développement de 755 000 €. Le projet permettra la réalisation d'une étude de faisabilité pour un système d'assainissement (collecte et traitement) pour les villages ouest de Jérine, et de renforcer la gestion de l'eau à Jéricho, par la mise en place d'un SCADA

## En 2022, 12 projets lauréats des précédentes éditions se sont achevés et ont été soldés :

ASSOCIATIONS PORTEUSES	PAYS	MONTANT SUBVENTION VOTÉ	MONTANT DU SOLDE
GRET	Madagascar	328 600 €	7 000 € (EA)
1001 FONTAINES	Cambodge	101 945 €	21 945 € (EA)
HAMAP	Sénégal	110 945 €	10 000 € (EA)
TERRE CITOYENNE ET SOLIDAIRE	Togo	63 168 €	23 168 € (EA)
UEPLM	Haïti	124 332 €	5 000 € (E)
Solidarité Eau Sud	Cap Vert	10 000 €	3 000 € (E)
ÉLECTRICIENS SANS FRONTIÈRES	Togo	171 466 €	6 466 € (EA)
EAST	Madagascar	150 000 €	15 000 € (D)
LE PARTENARIAT	Maroc	74 248 €	17 841 € (D)
ELANS	Cameroun	72 500 €	26 458 € (D)
GERES	Birmanie	25 000 €	5 000 € (N)
EXPERTS SOLIDAIRES	Madagascar	25 000 €	10 000 € (N)

et le développement d'une politique de lutte contre les eaux non commercialisées. Un versement de 136 000 € a été réalisé en 2022 pour financer les premières activités.

- **Accra** : la Ville de Paris a apporté son soutien en matière d'ingénierie et de logistique: appui à la rédaction des termes de référence du futur marché de collecte d'Accra, proposition de modification du schéma financier, étude de transposition de Lutece/DansMaRue, etc. Une mission d'experts a eu lieu en décembre 2021 pour le lancement des premières activités. Un versement de 44 944 € provenant du 1 % déchets a été réalisé vers le compte du projet en 2022.

## Actions d'urgence eau-assainissement

En 2022, un projet de l'association SOLIDARITES INTERNATIONALES en Haïti a été subventionné au titre de l'aide d'urgence sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour un montant total de **40 000 €** :

PROJET	CONTEXTE D'INTERVENTION	DATE	MONTANT SUBVENTION
SOLIDARITES INTERNATIONALES Haïti	Aide d'urgence en réponse à la flambée de choléra en Haïti	Novembre 2022	40 000 €

# DONNÉES FINANCIÈRES

## ET INDICATEURS DE PERFORMANCE



### BUDGET ANNEXE DE L'EAU (VILLE DE PARIS) 2022

#### SECTION D'EXPLOITATION

##### Dépenses d'exploitation

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	1 157 804,09	873 245,33	40 000,00	8 235,89	236 322,87
012	Charges de personnels et frais assimilés	740 000	606 927,68			133 072,32
014	Atténuation de produits					
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	1,90			4 998,10
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 902 804,09</b>	<b>1 480 174,91</b>	<b>40 000,00</b>	<b>8 235,89</b>	<b>374 393,29</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	555 000,00	528 966,00	5 000,00		21 034,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations					
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
022	Dépenses imprévues	184 000,00				
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 641 804,09</b>	<b>2 009 140,91</b>	<b>45 000,00</b>	<b>8 235,89</b>	<b>579 427,29</b>
023	Virement à la section d'investissement	18 798,01				
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 250,00	1 250,00			
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>20 048,01</b>	<b>1 250,00</b>			
<b>Total</b>		<b>2 661 852,10</b>	<b>2 010 390,91</b>	<b>45 000,00</b>	<b>8 235,89</b>	<b>598 225,30</b>

##### Recettes d'exploitation

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuation de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	2 182 015,63	2 182 015,63			
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 182 015,63</b>	<b>2 182 015,63</b>			
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciation					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 182 015,63</b>	<b>2 182 015,63</b>			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections					
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>						
<b>Total</b>		<b>2 182 015,63</b>	<b>2 182 015,63</b>			

Pour information  
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1 479 836,47





## CHIFFRES CLÉS

### Résultat de l'exercice 2022 :

Excédent de la section d'exploitation de 126 624,72 €  
Excédent de la section d'investissement de 1 250,00 €

### Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures :

Excédent de la section d'exploitation de 606 461,19 €  
Excédent de la section d'investissement de 121 844,04 €

*Durée d'extinction de la dette au 31/12/2022 :  
sans objet (pas de section d'investissement)*

# BUDGET D'EAU DE PARIS 2022 (EAU POTABLE)

Eau de Paris est un établissement public, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il dispose donc d'un budget propre pour l'exercice de ses missions.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION

### Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	96 519 196,60	60 446 512,81	26 685 847,27	1 330 241,52	8 056 595,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	79 141 532,00	51 840 653,70	27 292 666,00		8 212,30
014	Atténuations de produits	87 917 955,00	36 865 330,30	48 871 007,06		2 181 617,64
65	Autres charges de gestion courante	332 800,00	202 060,84	25 387,72		105 351,44
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>263 911 483,60</b>	<b>149 354 557,65</b>	<b>102 874 908,05</b>	<b>1 330 241,52</b>	<b>10 351 776,38</b>
66	Charges financières	1 802 370,00	1 220 231,14	70 965,04		511 173,82
67	Charges exceptionnelles	4 862 483,00	3 258 036,19	224 802,05		1 379 644,76
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 841 000,00	4 841 000,00			
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>275 417 336,60</b>	<b>158 673 824,98</b>	<b>103 170 675,14</b>	<b>1 330 241,52</b>	<b>12 242 594,96</b>
023	Virement à la section d'investissement	3 880 437,72				3 880 437,72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 167 512,00	39 196 500,16			6 971 011,84
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>50 047 949,72</b>	<b>39 196 500,16</b>			<b>10 851 449,56</b>
<b>Total</b>		<b>325 465 286,32</b>	<b>197 870 325,14</b>	<b>103 170 675,14</b>	<b>1 330 241,52</b>	<b>23 094 044,52</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation cumulées</b>						<b>302 371 241,80</b>

### Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	produits rattachés	
013	Atténuations de charges	3 223 000,00	3 134 154,19		88 845,81
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	294 004 947,27	251 863 309,58	38 906 634,54	3 235 003,15
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	840 838,57		-790 838,57
75	Autres produits de gestion courante	3 744 230,00	4 328 713,13	9 612,00	-594 095,13
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>301 022 177,27</b>	<b>260 167 015,47</b>	<b>38 916 246,54</b>	<b>1 938 915,26</b>
77	Produits exceptionnels	878 400,00	1 555 439,65		-677 039,65
78	Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	8 244 889,00	8 274 889,00		-30 000,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>310 145 466,27</b>	<b>269 997 344,12</b>	<b>38 916 246,54</b>	<b>1 231 875,61</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 319 820,05	15 353 020,13		-33 200,08
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>15 319 820,05</b>	<b>15 353 020,13</b>		<b>-33 200,08</b>
<b>Total</b>		<b>325 465 286,32</b>	<b>285 350 364,25</b>	<b>38 916 246,54</b>	<b>1 198 675,53</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation cumulées</b>					<b>324 266 610,79</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
23	Immobilisations en cours	165 951 249,44	139 215 131,44	12 106 471,81	14 629 646,19
OE102	Protection et amélioration qualité de l'eau	6 464 315,67	5 437 027,43	93 255,01	934 033,23
OE103	Réseau de distribution, réservoirs, conduites, comptage des abonnés	11 198 817,57	7 109 990,19	638 403,72	3 450 423,66
OE106	Rénovation et modernisation des usines de traitement et de relevage	1 579 071,80	395 087,88	572 454,62	611 529,30
OE107	Autres bâtiments, terrains et équipements généraux	721 255,44	125 671,84	67 144,82	528 438,78
OE110	Développement soutenable	289 817,41	248 594,69		41 222,72
OE111	Eau non potable	1 244 249,09	1 122 764,47	80 612,12	40 872,50
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>187 448 776,42</b>	<b>153 654 267,94</b>	<b>13 558 342,10</b>	<b>20 236 166,38</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	10 082 000,00	9 515 405,01		566 594,99
26	Participations et créances rattachées à des participations	400 000,00			400 000,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	37 361,63		12 638,37
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>10 532 000,00</b>	<b>9 552 766,64</b>		<b>979 233,36</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>197 980 776,42</b>	<b>163 207 034,58</b>	<b>13 558 342,10</b>	<b>21 215 399,74</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	15 362 820,05	15 353 020,13		9 799,92
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>15 362 820,05</b>	<b>15 353 020,13</b>		<b>9 799,92</b>
<b>Total</b>		<b>213 343 596,47</b>	<b>178 560 054,71</b>	<b>13 558 342,10</b>	<b>21 225 199,66</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>					<b>192 118 396,81</b>

### Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés	
13	Subventions d'investissement	14 275 000,00	9 577 942,00	4 697 058,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	169 191 784,00	140 032 796,21	29 158 987,79	
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>183 466 784,00</b>	<b>149 610 738,21</b>	<b>33 856 045,79</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 399 585,83	12 399 585,83		
27	Autres immobilisations financières		5 000,00	-5 000,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>12 399 585,83</b>	<b>12 404 585,83</b>	<b>-5 000,00</b>	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>195 866 369,83</b>	<b>162 015 342,04</b>	<b>33 851 045,79</b>	
21	Virement de la section d'exploitation	3 880 437,72		3 880 437,72	
40	Opérations de transfert entre sections	46 167 512,00	39 196 500,16	6 971 011,84	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>50 047 949,72</b>	<b>39 196 500,16</b>	<b>10 851 449,56</b>	
<b>Total</b>		<b>245 914 319,55</b>	<b>201 211 824,20</b>	<b>44 702 495,35</b>	
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		18 128 502,16			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>219 340 326,36</b>





## BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (VILLE DE PARIS)

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION

#### Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	36 963 034,46	34 982 086,79	473 238,52	657 628,82	850 080,33
012	Charges de personnels et frais assimilés	24 679 263,74	24 455 467,56			223 796,18
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	4,24		1 618,26	13 377,50
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>61 657 298,20</b>	<b>59 437 558,59</b>	<b>473 238,52</b>	<b>659 247,08</b>	<b>1 087 254,01</b>
66	Charges financières	651 623,98	318 658,07	222 405,98	7 976,85	102 583,08
67	Charges exceptionnelles	956 500,00	729 751,94		450,00	226 298,06
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>63 265 422,18</b>	<b>60 485 968,60</b>	<b>695 644,50</b>	<b>667 673,93</b>	<b>1 416 135,15</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	28 292 064,24	28 292 064,24			
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>28 292 064,24</b>	<b>28 292 064,24</b>			<b>1 948 499,54</b>
<b>Total</b>		<b>91 557 486,42</b>	<b>88 778 032,84</b>	<b>695 644,50</b>	<b>667 673,93</b>	<b>1 416 135,15</b>

#### Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Produits rattachés	Crédits annulés
013	Atténuation de charges	50 000,00	23 245,64		26 754,36
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services marchandises	82 620 164,90	81 667 734,76	14 028,00	938 402,14
74	Subventions d'exploitation	928 717,52	1 065 090,00		-136 372,48
75	Autres produits de gestion courante	2 173 410,00	2 282 032,49		-108 622,49
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>85 772 292,42</b>	<b>85 038 102,89</b>	<b>14 028,00</b>	<b>720 161,53</b>
77	Produits exceptionnels	50 000,00	121 373,30		-71 373,30
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>85 822 292,42</b>	<b>85 159 476,19</b>	<b>14 028,00</b>	<b>648 788,23</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 735 194,00	5 735 189,46		4,54
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>5 735 194,00</b>	<b>5 735 189,46</b>		<b>4,54</b>
<b>Total</b>		<b>91 557 486,42</b>	<b>90 894 665,65</b>	<b>14 028,00</b>	<b>648 792,77</b>



## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations en cours	3 916 000,00	2 330 802,09	1 114 825,06	470 372,85
21	Immobilisations corporelles	1 308 000,00	768 738,28	184 957,35	354 304,37
23	Immobilisations en cours	71 907 000,00	68 937 600,19	6 012 001,16	-3 042 601,36
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>77 131 000,00</b>	<b>72 037 140,56</b>	<b>7 311 783,57</b>	<b>-2 217 924,13</b>
13	Subventions d'investissement	2 880 823,00	814 773,00		2 066 050,00
16	Remboursements d'emprunts et dettes assimilées	5 777 656,00	5 774 559,97		3 096,03
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>8 658 479,00</b>	<b>6 589 332,97</b>		<b>2 069 146,03</b>
4581	Opération pour compte de tiers	532 000,00	73 893,20	45 648,66	412 458,14
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>86 321 479,00</b>	<b>78 700 366,73</b>	<b>7 357 432,23</b>	<b>263 680,04</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 735 194,00	5 735 189,46		4,54
041	Opération patrimoniales	4 499 706,99	3 858 992,49		640 714,50
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>10 234 900,99</b>	<b>9 594 181,95</b>		<b>640 719,04</b>
<b>Total</b>		<b>96 556 379,99</b>	<b>88 294 548,68</b>	<b>7 357 432,23</b>	<b>904 399,08</b>
Pour information R 001 Solde d'exécution reporté de N-1		8 538 066,17			

### Recettes

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	18 796 036,80	14 635 619,00	4 160 417,80
16	Emprunts et dettes assimilés	45 659 535,31	44 631 415,00	1 028 120,31
<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>64 455 572,11</b>	<b>59 267 034,00</b>	<b>5 188 538,11</b>
106	Réserves	7 315 102,82	7 315 102,82	
<b>Total recettes financières</b>		<b>7 315 102,82</b>	<b>7 315 102,82</b>	
4582	Opérations pour compte de tiers	532 000,00	322 769,18	209 230,82
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>72 302 674,93</b>	<b>66 904 906,00</b>	<b>5 397 768,93</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 292 064,24	28 292 064,24	
041	Opérations patrimoniales	4 499 706,99	3 858 992,49	640 714,50
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>32 791 771,23</b>	<b>32 151 056,73</b>	<b>640 714,50</b>
<b>Total</b>		<b>105 094 446,16</b>	<b>99 055 962,73</b>	<b>6 038 483,43</b>

### CHIFFRES CLÉS

#### Résultat de l'exercice 2022 :

Excédent de la section d'exploitation de 1 435 016,31 €  
Déficit de la section d'investissement de 10 761 414,05 €

#### Résultat cumulé de l'exercice après incorporation des reports des années antérieures :

Excédent de la section d'exploitation de 1 435 016,31 €, Déficit de la section d'investissement de 2 223 347,88 €

*La dotation aux amortissements s'élève à 28 292 064,24 €  
Durée d'extinction de la dette au 31/12/2022 = 3,61 ans*

# INDICATEURS

## INDICATEURS COMMUNS AUX SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, AU TITRE DU DÉCRET DU 2 MAI 2007

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le RPQS. Ils figurent aux Annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales.

Le dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions homogènes. Ces définitions ont été élaborées par un groupe de travail associant des experts représentatifs de tous les acteurs de la gestion des services d'eau (représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés).

Les collectivités concernées renseignent chaque année l'ensemble des indicateurs au sein de leur RPQS. Ces indicateurs constituent la base des données de l'observatoire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Libellé	Code	Valeur 2021 de l'indicateur	Valeur 2022 de l'indicateur	Commentaires
<b>Indicateurs descriptifs du service</b>				
Estimation du nombre d'habitants desservis		2 182 174	2 139 900	La valeur est celle de la population totale légale 2019 de Paris établie par l'INSEE, entrée en vigueur au 1er janvier 2022. Elle correspond donc strictement à la population parisienne sans prise en compte de la population non résidente. La population desservie à Paris, compte tenu de l'importance des migrations quotidiennes liées à l'activité économique, est estimée à 3 000 000 de personnes.
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	D102.0 et D204.0	3,6728 €/m <sup>3</sup>	4,0356 €/m <sup>3</sup>	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2023, toutes redevances et taxes comprises. Le prix inclut la redevance de location – entretien d'un compteur de 15 mm.
<b>Indicateurs de performance</b>				
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	0,0039 €/m <sup>3</sup>	0,0031 €/m <sup>3</sup>	L'indicateur national vise à mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté. Il est basé sur le montant des abandons annuels de créance à caractère social et des montants versés aux fonds de solidarité nationaux effectués par la collectivité et ses opérateurs (à Paris, il s'agit du FSL) divisé par le volume facturé. Eau de Paris a porté sa contribution au FSL, à titre exceptionnel, à 500 000 € en 2022.
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	0,40 %	0,27 %	Cet indicateur mesure l'efficacité du recouvrement, et ainsi la pérennité économique du service. Il est calculé au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sauf exception rare, l'impayé concerne la totalité de la facture d'eau. Le taux est donc le même pour le service de l'eau et le service de l'assainissement.



## INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Libellé	Code	Valeur 2021 de l'indicateur	Valeur 2022 de l'indicateur	Commentaires
<b>Indicateurs descriptifs du service</b>				
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - microbiologie	P101.1	100%	100%	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur la détection des bactéries.
Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire - physico chimie	P102.1	100 %	100 %	Pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physicochimiques conformes selon la réglementation en vigueur. Les mesures portent en particulier sur les nitrates, pesticides, fer...
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2	120 %	120 %	Cet indicateur évalue le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable. Son mode de calcul a été modifié (voir arrêté du 2 décembre 2014) Eau de Paris ayant une connaissance exhaustive du réseau parisien, la note attribuée est la note maximale de 120.
Rendement du réseau de distribution	P104.3	90,5 %	91,2 %	Voir définition au & « Paris maintient un très bon niveau de rendement ».
Indice linéaire des volumes non comptés	P105.3	31,5 m <sup>3</sup> /km/j	26,6 m <sup>3</sup> /km/j	Il s'agit du ratio entre la somme des pertes +volume de service et la longueur du réseau de desserte* (hors branchements) Cet indicateur et son évolution permettent de suivre le déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l'efficacité de la gestion du réseau, notamment par la limitation des prélèvements sur la ressource.
Indice linéaire des pertes en réseau	P106.3	25,5 m <sup>3</sup> /km/j	21,4 m <sup>3</sup> /km/j	Il s'agit du ratio entre le volume des pertes (fuites, volumes sans comptage) et le linéaire de réseau de desserte (hors branchements). Cet indicateur et son évolution reflètent la politique de maintenance et de renouvellement du réseau et la lutte contre d'éventuels volumes détournés.
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	0,76 %	0,89 %	L'indicateur se définit comme le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte (hors branchements) renouvelé sur les cinq dernières années par la longueur totale du réseau de desserte. Il est donc calculé sur la période 2018 à 2022, soit 27,3 km de réseau renouvelés.
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	77 %	82 %	Cet indicateur vérifie le niveau d'avancement de la démarche administrative (Déclaration d'Utilité Publique) et opérationnelle (mise en œuvre des actions prévues dans l'arrêté de DUP) de protection des sources.
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	0,50	0,47	et indicateur mesure la continuité du service d'eau à partir du nombre de coupures d'eau imprévues, liées au fonctionnement du réseau public, rapporté à 1000 habitants. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau (et non les simples incidents de pression ou de qualité de l'eau). L'indicateur ne tient pas compte de l'importance de la coupure (nombre d'abonnés touchés), ni de sa durée.
Taux de respect du délai d'ouverture maximal des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	100%	100%	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P153.2	1,4 an	3,5 an	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. (La baisse du taux d'autofinancement est corrélée à la perte de chiffre d'affaires enregistrée sur les ventes d'eau potable.

## INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code	Valeur 2021 de l'indicateur	Valeur 2022 de l'indicateur	Commentaires
<b>Indicateurs descriptifs du service</b>				
Taux de réclamations adressées au service public de l'eau	P155.1	1,8 / 1 000 abonnés	1,25 / 1 000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'utilisateur est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	D202.0	611	989	La base de cet indicateur a évolué en 2013. La réglementation fait la distinction entre établissements rejetant des eaux usées non domestiques proprement dites, qui sont soumis à autorisation, et ceux rejetant des eaux usées non domestiques assimilables à des eaux domestiques.  5 774 déclarations ou autorisations de déversement étaient en vigueur en 2022 : 5 174 déclarations et autorisations concernant les restaurants et les pressings et 600 autorisations pour les garages, établissements de soins, laboratoires, atelier, traitements de surface, imprimeries, blanchisseries, et autres activités).
<b>Indicateurs de performance</b>				
Taux de desserte par le réseau de collecte des eaux usées	P201.1	100 %	100 %	Seuls quelques établissements situés dans les bois de Boulogne et de Vincennes disposent d'une installation autonome.
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P202.2	120/120	120/120	Cet indicateur vise à évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte d'eaux usées, basé sur l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau (longueur des réseaux, programmes de gestion patrimoniale, etc.) Son mode de calcul a été modifié (voir arrêté du 2 décembre 2014)
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU, décret du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	P203.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P204.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret du 3 juin 1994 modifié	P205.3	chiffre police de l'eau		Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires européennes.
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P206.3	100 %	100 %	
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P251.1	0,031 / 1 000 habitants (2020)	0,013 / 1 000 habitants (2020)	L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisations présentées durant l'année 2022 par des tiers ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Tous les dossiers contentieux ouverts en 2022 pour lesquels la responsabilité du service n'est pas clairement exclue sont pris en compte. Il s'agit donc d'une valeur maximale. En 2022, 29 dossiers ont été ouverts.



Libellé	Code	Valeur 2021 de l'indicateur	Valeur 2022 de l'indicateur	Commentaires
<b>Indicateurs descriptifs du service</b>				
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	P252.2	0	0	Aucun tronçon n'a donné lieu à plus d'un curage lors de l'année 2021
Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	P253.2	0,35 %	0,38 %	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements 44,303 km de réhabilitation du réseau entre 2016 et 2022.
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	P254.3	chiffre SIAAP		Cet indicateur évalue la performance des stations de traitement des eaux usées au regard des prescriptions préfectorales, plus contraignantes que celles de la réglementation européenne.
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	P255.3	120/120	120/120	Cet indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement. Il s'agit d'une note attribuée selon l'état de connaissance des rejets.
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	P256.2	1,39 ans	3,61 ans	Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.
Taux de réclamations adressées au service d'assainissement	P258.1	5,5 / 1 000 abonnés	4,38 / 1 000 abonnés	Cet indicateur de la qualité du service rendu à l'utilisateur est basé sur les réclamations écrites de toute nature formulées par des abonnés, à l'exception de celles relatives au niveau des tarifs. Le STEA a reçu 417 signalements en 2022.

# GLOSSAIRE ET SIGLES

## GLOSSAIRE

---

### ABONNÉ

C'est le titulaire du contrat de fourniture d'eau, destinataire de la facture. Dans la pratique à Paris, il s'agit le plus souvent du syndicat de copropriété de l'immeuble et parfois du propriétaire.

### ABONNEMENT

Désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement de service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné).

### AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

Zone sur laquelle le captage est alimenté en eau. Le captage est l'endroit où l'on prélève l'eau brute dans la nature.

### AUTORITÉ ORGANISATRICE

Personne publique (commune, établissement public de coopération intercommunal, département...), dans le cas du présent rapport, la Ville de Paris, ayant la responsabilité de l'organisation du service public de l'eau ou de l'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

### AVALOIR

Ouvrage d'assainissement de surface généralement situé sur les caniveaux et permettant de recueillir les eaux de ruissellement de voirie.

### BASSIN DE DESSABLEMENT

Ouvrage situé sur le réseau d'assainissement et qui permet en diminuant la vitesse des eaux de récupérer les matières solides par décantation.

### BASSIN VERSANT

Surface de terrain à l'intérieur de laquelle toutes les eaux tombées sont dirigées vers un même exutoire

### BRAI DE HOUILLE

Produit dangereux présent dans les enduits de protection des canalisations d'eau, qui peut être relâché dans l'air au contact de nettoyage de haute pression et lors de certains travaux occasionnant l'échauffement de cette matière.

### BRANCHEMENT PARTICULIER (BP)

Le branchement particulier d'eau désigne la conduite particulière d'alimentation de l'immeuble, depuis la prise d'eau pratiquée sur la conduite publique, jusqu'au point de livraison situé au pied de l'immeuble

**Le branchement comprend, d'amont en aval :**

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique ;
- le robinet de prise en charge ;
- la canalisation de branchement ;
- le dispositif de comptage.

Le branchement particulier d'assainissement désigne l'ensemble des ouvrages permettant de transporter les eaux usées (domestiques et/ou non domestiques) et/ou les eaux pluviales depuis une source (en général un bâtiment) et l'égout principal.

**Le branchement particulier est délimité par :**

- en limite amont, une (ou plusieurs) sortie(s) de sol (colonne de chute, cave, vide sanitaire...) ;
- en limite aval, le premier égout principal rencontré en partant de la limite amont.



Le branchement particulier d'assainissement inclut la partie publique du branchement particulier, située sous domaine public et la partie privée du branchement particulier, située sous domaine privé.

### **COLLECTE PNEUMATIQUE DES DÉCHETS**

La collecte pneumatique des déchets consiste à acheminer les déchets ménagers en les aspirant à l'intérieur d'un réseau de canalisations, depuis des bornes de collectes situées dans les immeubles ou sur la voie publique vers un centre de traitement.

### **COLLECTEUR**

Ouvrage qui assure le transport des eaux provenant des égouts élémentaires de Paris jusqu'aux émissaires ou aux ouvrages du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Ce sont des galeries visitables constituées d'une cunette centrale recevant les eaux et de deux banquettes latérales de circulation, dont les dimensions vont croissant d'amont en aval.

### **COMITÉ DE BASSIN**

Instauré par la loi du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu d'une concertation sur la politique de l'eau entre les usagers (représentants des agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées), les collectivités territoriales, et l'État.

Il est l'organe délibératif du bassin : sur proposition du conseil d'administration, le comité de bassin établit le programme d'intervention de l'Agence de l'eau (types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux). Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention, et est chargé de l'élaboration

du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de la consultation du public sur ce document d'orientation.

### **DBO5**

Demande Biologique/Biochimique en Oxygène pour 5 jours, c'est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

### **DÉVERSOIR D'ORAGE**

Ouvrage reliant un collecteur à la Seine, permettant de délester le collecteur en cas de surcharge (notamment en cas de fortes précipitations).

### **EAU CLAIRE**

Eau faiblement polluée observée et pouvant avoir comme origine des infiltrations ou des eaux d'exhaures.

### **EAU POTABLE**

Eau que l'on peut boire sans risque pour la santé, et qui répond à des normes de qualité définies par le code de la santé publique et ses textes d'application.

### **EAU NON POTABLE**

Eau dont la qualité ne satisfait pas les normes de potabilité établies par le code de la santé publique, ne pouvant être destinée à la consommation humaine et utilisée essentiellement pour des besoins industriels ou collectifs publics ou privés. Elle subit un simple traitement par dégrillage et tamisage.

### **EAUX D'EXHAURE**

Les eaux d'exhaure sont des eaux de nappe qui sont collectées afin d'empêcher toute infiltration d'eau dans des constructions enterrées (parkings publics et privés, métro, etc.).

### **EAUX EXCÉDENTAIRES**

Volume d'eau dépassant les capacités de transport de l'égout. Lorsque l'ensemble de l'égout est rempli d'eau, les eaux dites excédentaires sont susceptibles de remonter sur la voirie par l'intermédiaire des bouches d'égout. Il est alors nécessaire de les évacuer par l'intermédiaire des déversoirs d'orage.

### **EAUX GRISES**

Eaux usées domestiques à l'exclusion des eaux de toilettes et d'urinoirs.

### **EAUX USÉES OU EFFLUENTS**

Eaux qui ont été altérées par l'activité humaine, et qui sont collectées et transportées par le réseau d'assainissement. On distingue les eaux usées domestiques et non domestiques.

### **EAUX USÉES DOMESTIQUES**

Ce terme désigne les eaux ménagères également appelées eaux grises (lavage, cuisine, toilette...) et les eaux vannes (urines et matières fécales).

### **EAUX USÉES NON DOMESTIQUES**

Ce terme désigne tout effluent provenant d'une utilisation de l'eau autre que domestique. Les eaux usées non domestiques sont classées en deux catégories : les eaux usées non domestiques proprement dites et les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques.

Les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques sont celles pour lesquelles les pollutions de l'eau résultent principalement de la satisfaction de besoins d'alimentation humaine, de

lavage et de soins d'hygiène ainsi que de nettoyage et de confort des locaux. Le rejet de ces eaux doit faire l'objet d'une déclaration à la Section de l'assainissement de Paris qui peut imposer le respect de certaines prescriptions comme l'interdiction de rejet de biocides pour les cabinets médicaux.

Les eaux usées non domestiques proprement dites concernent principalement les installations classées pour la protection de l'environnement, les garages, stations-services... Conformément à l'article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, tout déversement de ces eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement parisien doit être préalablement autorisé par le service d'assainissement.

### **ÉCHANTILLON**

Fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses.

### **EFFLUENTS**

Ensemble des eaux usées, eaux de ruissellement et eaux superficielles, qui sont évacuées par les égouts

### **ÉGOUT ÉLÉMENTAIRE**

Ouvrage élémentaire visitable assurant la collecte des eaux des immeubles et des eaux pluviales.

### **ÉGOUT SÉPARATIF**

Égout élémentaire dans lequel les eaux pluviales sont collectées et cheminent séparément des eaux usées.

### **ÉGOUT UNITAIRE**

Égout élémentaire dans lequel circulent toutes les catégories d'eaux (eaux usées domestiques et non domestiques, eaux pluviales, eaux non potables, eaux d'exhaure...).

## ÉMISSAIRE

Ouvrage circulaire de diamètre important assurant le transport des effluents vers la station d'épuration.

## ENSABLEMENT

Dépôt de matière solide en égout. Les ensablements comprennent les sables (dépôt constitué essentiellement de matières minérales), les boues (matières minérales fines), les graisses, les encombrants (matériaux ne pouvant être pompés par aspiration), les torches (amalgame de matériaux de forme allongée constitué par accumulation de plastiques, câbles...), les flottants et les liants (résidus de fin de chantier ayant tendance à se décanter et à solidifier en égout).

## ÉPANDAGE

Technique agricole consistant à répandre divers produits, dont les eaux usées traitées (boues d'épuration), sur des zones cultivées, forêts... L'épandage des boues de curage est interdit.

## ÉVALUATION DES RISQUES ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Obligation réglementaire fixée à l'employeur, l'évaluation des risques professionnels consiste à identifier les dangers présents dans l'entreprise (liés notamment aux équipements ou substances utilisés, aux méthodes de travail) et à analyser les conditions d'exposition des travailleurs à ces mêmes dangers susceptibles de causer des dommages pour leur santé. Depuis 2001, les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un « document unique » de l'établissement, révisé autant que de besoin et a minima tous les ans. Il doit ensuite conduire à l'élaboration de plans d'actions visant à supprimer ou, à défaut, à diminuer les risques afin d'assurer la sécurité des travailleurs, de protéger leur santé et d'améliorer leurs conditions de travail.

## EXUTOIRE

Point de sortie des effluents.

## FOND DE RADIER

Dalle de fond supportant l'ensemble d'une structure.

## GALERIE DES EAUX

Ouvrage visitable abritant uniquement des conduites d'eau potable et/ou non potable.

Galerie technique

Utilisation de l'égout afin d'abriter différents types de réseau (canalisations d'eau potable et non potable, réseau d'eau réfrigéré, câble de télécommunications...).

## GALERIE TECHNIQUE

Utilisation de l'égout afin d'abriter différents types de réseau (canalisations d'eau potable et non potable, réseau d'eau réfrigéré, câble de télécommunications...).

## GRAVITAIRE

Dont l'écoulement se fait suivant la pente du terrain (ou du réseau d'égout) sans nécessiter de pompage.

## ÎLOT DE CHALEUR

Phénomène climatique caractérisé par une température du centre-ville supérieure à la température de la campagne environnante.

## OPÉRATEUR

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée, la régie) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée, souvent une délégation de service public) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau.

### **OUVRAGE VISITABLE**

Ouvrage d'assainissement permettant la circulation d'un agent debout et dont les conditions normales d'exploitation garantissant un niveau de plan d'eau compatible avec la circulation des agents.

### **PLAN DE PRÉVENTION**

Le plan de prévention est un document établi lorsque des travaux doivent être réalisés dans une entreprise (dite « utilisatrice ») par une entreprise extérieure. Il vise à prévenir les risques liés aux interférences entre les activités, les installations et les matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail, grâce à une concertation préalable au déroulement des travaux et à un suivi spécifique.

### **PRÉLÈVEMENT**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (un prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

### **RACCORDEMENT**

Canalisation d'eau potable, d'eaux usées (domestiques ou non domestiques) ou d'eaux pluviales reliant la partie publique du branchement à la propriété privée.

### **RÉCLAMATION**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue.

### **RÉGIE**

Établissement public chargé d'assurer un service public.

### **RÉHABILITATION**

Travaux de consolidation des égouts reposant sur un diagnostic détaillé de l'état des ouvrages. La réhabilitation donne lieu à un traitement des dégradations visibles depuis l'égout mais également, le cas échéant à un renforcement du terrain situé à proximité.

### **RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux stations d'épuration. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

### **RÉSEAU DE DESSERTE**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation (usines) jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

### **RÉSEAU DE DISTRIBUTION**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

### **RÉSERVOIR DE CHASSE**

Ouvrage en maçonnerie permettant l'accumulation d'eau non potable destinée au nettoyage d'une portion d'égout élémentaire.



Le volume est libéré soudainement une fois le réservoir complètement rempli. Le réservoir est dit temporisé lorsqu'il est muni d'un système permettant d'automatiser son cycle de remplissage.

#### **SERVICE**

Tel qu'employé dans ce rapport, désigne le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées par le service d'eau potable parisien sont la production, le transfert et la distribution, ainsi que la facturation de l'eau. Les missions assurées par le service d'assainissement sont la collecte, le transport et la dépollution des eaux (via le SIAAP pour cette dernière).

#### **STATION D'ÉPURATION**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet en milieu naturel et dans le respect de la réglementation

#### **STATION DE POMPAGE**

Ouvrages mécaniques qui permettent par un apport d'énergie (électricité ou carburants) de relever les eaux d'un point bas vers un point haut.

#### **TIGRE**

Le logiciel TIGRE (Traitement de l'Information pour la Gestion du Réseau d'Égout) est le système d'information géographique du STEA permettant de recenser les données patrimoniales et les données structurelles relatives aux égouts.

#### **VANNE À EFFACEMENT RAPIDE**

Vanne installée à un endroit déterminé d'un collecteur et destinée à en assurer le curage en continu. La vanne à effacement rapide utilise l'énergie hydraulique pour pousser les sables présents en fond de collecteur. Le mouvement de la vanne doit

être suffisamment rapide pour générer une vitesse des eaux du collecteur permettant d'entraîner les sables.

#### **VANNE DE MAILLAGE**

Ouvrage de régulation des débits qui permet d'orienter les eaux d'égout, vers plusieurs directions différentes. L'actionnement de la vanne de maillage permet de limiter les débits dans certains égouts afin d'en faciliter la mise à sec.

#### **VOLUMES "CONSOMMÉS AUTORISÉS"**

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs, auxquels sont retranchés les pertes et les volumes vendus à d'autres distributeurs.

#### **VOLUMES « PRODUITS ET IMPORTÉS »**

Correspondent à la somme des volumes des eaux de surface, des eaux souterraines et des volumes achetés aux autres distributeurs.

#### **VOLUMES « DE SERVICE »**

Correspondent aux volumes d'eau utilisés pour l'entretien des réservoirs, les vidanges, les travaux...

#### **VOLUMES « SANS COMPTAGE »**

Ce sont ceux utilisés par des usagers connus, avec autorisation, tels que les services incendies.

#### **VOLUMES « COMPTABILISÉS »**

Correspondent aux volumes utilisés par les abonnés et résultant des relevés des appareils de comptage.

#### **VOLUME UNITAIRE**

Volume d'eaux comprenant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales.

## SIGLES

---

**AESN :**

Agence de l'Eau Seine Normandie

**APUR :**

Atelier Parisien d'Urbanisme

**ANSES :**

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

**ARS :**

Agence Régionale de Santé

**CAEE :**

Communauté d'Agglomération Est Ensemble

**CASVP :**

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

**CATEC :**

Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné

**CHS-CT :**

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

**CPCU :**

Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain

**DASES :**

Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé

**DPE :**

Direction de la Propreté et de l'Eau

**ENP :**

Eau Non Potable

**EPTB :**

Établissement Public Territorial de Bassin

**IIBRBS :**

Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine

**ONEMA :**

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

**PROGRAMME PARVI :**

Paris Ville Numérique

**RAP :**

Règlement d'Assainissement de Paris

**RPQS :**

Rapport Prix Qualité des Services (ici d'eau et d'assainissement)

**SAP :**

Section d'Assainissement de Paris

**SDAGE :**

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SIAAP :**

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

**STEA :**

Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement



Ville de Paris  
[www.paris.fr](http://www.paris.fr)



OPE - Observatoire parisien de l'eau  
[www.observatoireparisiendeleau.fr](http://www.observatoireparisiendeleau.fr)



EdP - Eau de Paris  
[www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr)



SIAAP - Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne  
[www.siaap.fr](http://www.siaap.fr)



AESN - Agence de l'eau Seine Normandie  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



Seine Grands Lacs - Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs  
[www.seinegrandslacs.fr](http://www.seinegrandslacs.fr)



Agence régionale de santé Ile-de-France  
[www.ars.iledefrance.sante.fr](http://www.ars.iledefrance.sante.fr)



Mise en page et photos : DPE/STEA/SC/dN - Édition 2023

**VILLE DE PARIS**  
**DIRECTION DE LA PROPRETÉ ET DE L'EAU**  
SERVICE TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
27, rue du Commandeur - 75014 Paris  
Tél : 01 53 68 76 90 - fax : 01 53 68 76 99



Retrouvez toute l'information pratique de votre ville au 3975 et sur **paris.fr**